



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

20 19

RAPPORT

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

Internet: www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

No d'art. 601.303.19f

TABLE DES MATIÈRES

A	RAPPORT ANNUEL	3
	APERÇU DES RÉSULTATS	5
1	DONNÉES DE BASE	7
	VALEURS PATRIMONIALES	8
	ENGAGEMENTS	10
	CAPITAL PROPRE	12
	INVESTISSEMENTS	13
	COLLABORATEURS	14
2	SECTEURS	15
	21 VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS CONSOLIDÉES	15
	22 SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE	16
	23 SECTEUR DES ENTREPRISES	18
	24 SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES	20
3	CARACTÉRISTIQUES	23
	31 CATÉGORIES D'UNITÉS CONSOLIDÉES	23
	32 PILOTAGE DES UNITÉS CONSOLIDÉES PAR LA CONFÉDÉRATION	26
	33 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION	28
	34 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LA STATISTIQUE FINANCIÈRE	30
B	RAPPORT FINANCIER	33
1	COMPTE ANNUEL	35
	11 COMPTE DE RÉSULTATS	35
	12 BILAN	36
	13 COMPTE DES FLUX DE FONDS	37
	14 ÉTAT DU CAPITAL PROPRE	38
2	ANNEXE AU COMPTE ANNUEL	41
	21 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ	41
	22 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET L'ÉVALUATION	43
	23 EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE ANNUEL	48
	24 TABLEAU DES PARTICIPATIONS	63

CONVENTION RELATIVE AUX DONNÉES

Tout au long du présent message, les symboles suivants ont été utilisés dans les tableaux:

-	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
n.d.	Donnée non disponible
n.q.	non quantifiable
CHF	Francs suisses
mio	Million
mrd	Milliard
%	Pourcent
Δ	Différence
$\emptyset$	Moyenne
>	Supérieur à
<	Inférieur à
EPT	Equivalents plein temps

APERÇU DES RÉSULTATS

Le compte consolidé de la Confédération (CCC) clôt l'exercice 2019 sur un excédent de 11,2 milliards, en augmentation de 5,3 milliards par rapport à l'année précédente. L'amélioration est imputable, en particulier, au résultat des placements des assurances sociales.

APERÇU DES RÉSULTATS

mio CHF	2018	2019	Δ 2018-19 val. abs.
Compte de résultats			
Résultat de l'exercice	5 941	11 204	5 263
Secteur de l'administration fédérale	4 740	5 358	618
Secteur des entreprises	2 516	2 456	-60
Secteur des assurances sociales	-1 314	3 390	4 704
Bilan			
Capital propre	64 332	77 541	13 209
Compte des flux de fonds			
Total des flux de fonds	-2 263	17 548	19 811
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	17 265	22 263	4 999
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-9 190	-7 632	1 558
Flux de fonds provenant des activités de financement	-10 338	2 916	13 254
Personnel			
Effectifs en équivalents plein temps	161 455	160 063	-1 392

Les chiffres de 2018 ont été adaptés (voir le chap. B 14).

RÉSULTAT ANNUEL EN HAUSSE PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Le compte de résultats 2019 affiche un résultat annuel de 11,2 milliards, ce qui correspond à une amélioration de 5,3 milliards par rapport à l'année précédente. Cette évolution est principalement due au résultat de clôture positif des assurances sociales.

Le *secteur de l'administration fédérale* enregistre un excédent de 5,4 milliards. Principalement imputable à la progression des revenus fiscaux (+ 1,3 mrd), cet excédent correspond à une hausse de 0,6 milliard par rapport à l'année précédente. Les revenus issus de l'impôt fédéral direct, en particulier, se sont accrus par rapport à l'année précédente (+ 0,8 mrd).

Le *secteur des entreprises de la Confédération* a enregistré, en 2019, un résultat annuel de 2,5 milliards, soit un montant un peu inférieur à celui de l'année précédente. Ce recul est essentiellement lié à la baisse du résultat de la Poste.

L'exercice 2019 du *secteur des assurances sociales* se solde par un gain de 3,4 milliards, soit une nette amélioration par rapport à l'année précédente (perte de - 1,3 mrd en 2018). Néanmoins, le résultat de répartition des assurances sociales est de justesse à nouveau positif (0,1 mrd en 2018 et 2019). Après avoir réalisé une performance négative l'année précédente (- 1,4 mrd), les fonds de compensation ont, en revanche, obtenu un résultat financier clairement positif en 2019 (+ 3,3 mrd).

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé fournit une vue d'ensemble de l'état des finances, de la fortune et des revenus de la Confédération en tant que groupe. Ses chiffres concernent l'administration fédérale ainsi que les entreprises et les assurances sociales de la Confédération.

Le *capital propre consolidé* s'est accru de 13,2 milliards en 2019. Cet accroissement est essentiellement lié au résultat annuel non distribué. Après déduction des dividendes versés (0,6 mrd), le résultat annuel de 11,2 milliards est ramené à 10,6 milliards. En outre, des opérations importantes telles que les modifications apportées à la méthode d'évaluation des engagements de prévoyance ont été comptabilisées directement dans le capital propre (2,4 mrd).

AFFLUX DE FONDS NETS EN 2019

Les *afflux de fonds provenant des activités opérationnelles* ont atteint 22,3 milliards au total. Ils ont profité majoritairement au budget général et aux entreprises de la Confédération.

Les *sorties de fonds issues des activités d'investissement* se sont montées à 7,6 milliards nets. Un montant de 10,3 milliards au total a été requis au titre des immobilisations corporelles et incorporelles. Des investissements importants ont été effectués dans les infrastructures de transport (routes: 1,7 mrd, infrastructures ferroviaires: 2,9 mrd) et dans les infrastructures de télécommunication (1,4 mrd). Des montants élevés ont également été investis dans des biens-fonds ou bâtiments (1,8 mrd), des biens meubles et d'autres immobilisations corporelles (1,6 mrd) ainsi que des logiciels (1,0 mrd). Ces investissements sont contrebalancés par des amortissements effectués sur l'actif immobilisé corporel et incorporel pour un montant de 8,6 milliards.

D'un total de 2,9 milliards, le *résultat des flux de fonds* provenant des activités de financement est positif. Le remboursement net d'emprunts et de prêts bancaires a engendré une sortie de fonds d'un montant de 4,2 milliards. Parallèlement, des papiers monétaires (2,5 mrd) et des opérations de rachat ou de mise en pension (9,1 mrd) ont généré des afflux de fonds nets. Les sorties de fonds nettes de clients ont totalisé 3,9 milliards et les dividendes versés 0,6 milliard.

Au final, les afflux de fonds ont atteint 17,5 milliards nets. Les liquidités et placements financiers à court terme ont ainsi augmenté d'un montant correspondant par rapport à l'année précédente.

PERSONNEL

Les effectifs ont été réduits de 1392 équivalents plein temps (EPT) au total. Ils ont augmenté notamment au sein de l'administration fédérale centrale (+ 505 EPT) et dans le domaine des EPF (+ 462 EPT). À l'inverse, les effectifs ont diminué, fortement dans certains cas, au sein des entreprises de la Poste (- 1962 EPT) et de Swisscom (- 528 EPT).

UTILITÉ DU COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

Les unités intégrées dans le compte consolidé sont toutes subordonnées à la Confédération. Afin d'informer sur la marche de leurs activités ainsi que sur leur situation patrimoniale et financière, ces unités publient chacune séparément un rapport annuel sur l'état de leurs finances.

Étant donné que ces unités sont associées par des liens étroits de participation et qu'elles effectuent d'importants transferts de fonds entre elles, les rapports séparés sur l'état des finances ne permettent pas de fournir une vue d'ensemble complète de la situation de la fortune, des finances et des revenus de la Confédération. Le compte consolidé remédie à ce problème en fournissant une vue d'ensemble en termes nets de la situation financière de la Confédération. Le compte de la Confédération, pour sa part, concerne uniquement l'administration fédérale centrale. Des informations détaillées sur les différences entre le compte consolidé et le compte de la Confédération figurent au chap. A 33.

1 DONNÉES DE BASE

VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales présentent un volume important d'actifs financiers et d'actifs d'infrastructure.

Les *actifs financiers* proviennent, en majeure partie, de placements effectués par PostFinance, mais aussi de la fortune des fonds des assurances sociales.

Les *actifs d'infrastructure* sont principalement liés à l'exécution des tâches de la Confédération dans les domaines de la mobilité (routes nationales, trafic ferroviaire) et de la défense.

ENGAGEMENTS

Les engagements en cours sont inscrits au bilan, tandis que les engagements potentiels sont gérés hors bilan.

Les *engagements inscrits au bilan* concernent, en particulier, les avoirs des clients de PostFinance ainsi que les emprunts fédéraux et les papiers monétaires. En outre, des provisions importantes constituées en vue de couvrir de futures sorties de fonds attendues ainsi que les engagements de prévoyance en faveur du personnel sont inscrits au passif.

Les *engagements non portés au bilan* sont, pour l'essentiel, les engagements conditionnels liés à des garanties et des cautionnements, les engagements de capital envers des banques de développement et les engagements d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation.

CAPITAL PROPRE

Le capital propre consolidé se monte à 78 milliards au total. De ce total, un montant de 8 milliards appartient aux actionnaires minoritaires des entreprises consolidées (qui détiennent avant tout des participations minoritaires dans Swisscom et BLS Réseau SA). Le capital propre revenant à la Confédération se monte, par conséquent, à 70 milliards.

En majeure partie affecté, le capital propre ne peut pas être utilisé pour assurer l'exécution de tâches générales. Des fonds sont considérés affectés dans le compte consolidé lorsque, au moment de leur afflux, leur utilisation a déjà été prédéfinie par une loi ou le bailleur des fonds.

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération effectue des investissements importants dans les actifs d'infrastructure. En 2019, ses investissements se sont montés à 11 milliards. Ils s'accompagnent d'une diminution des actifs d'infrastructure existants sous la forme d'amortissements; ces derniers ont été requis pour un montant de 9 milliards en 2019.

COLLABORATEURS

La Confédération offre 160 000 postes équivalents plein temps (EPT). Ces postes sont répartis entre le secteur de l'administration fédérale (56 600 EPT) et celui des entreprises (103 400 EPT). Le secteur des assurances sociales n'emploie pas de collaborateurs, car les tâches opérationnelles des assurances sociales sont effectuées par les collaborateurs du secteur de l'administration fédérale ou par ceux des caisses de compensation, qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation.

VALEURS PATRIMONIALES

214 MRD ACTIFS FINANCIERS

75 MRD



LIQUIDITÉS

Le manque de possibilités en matière de placements a entraîné la constitution de liquidités élevées. Par conséquent, PostFinance et l'administration générale ont déposé des montants importants auprès de la Banque nationale suisse.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/11*

23 MRD



CRÉANCES/COMPTES DE RÉGULARISATION

Il s'agit principalement de créances résultant de livraisons et de prestations (5 mrd), de créances fiscales et douanières (5 mrd), d'avoirs vis-à-vis des caisses de compensation (4 mrd) et de comptes de régularisation d'actifs (6 mrd).

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/12*

116 MRD



PLACEMENTS FINANCIERS

Les placements financiers correspondent en majeure partie à des investissements dans des placements à taux fixe, qui s'élèvent à 74 milliards, soit à 64 % du total des placements. Pour le reste, ces fonds concernent des prêts (22 mrd) et d'autres placements financiers.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/13*



44 MRD

INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

La valeur inscrite au bilan pour l'infrastructure ferroviaire existante appartenant à des entreprises contrôlées par la Confédération s'élève à 29 milliards. En outre, des installations ferroviaires figurent au bilan au titre des immobilisations en cours pour un montant de 15 milliards.



33 MRD

ROUTES NATIONALES

La valeur inscrite au bilan du réseau actuel de routes nationales s'élève à 26 milliards. En outre, les immobilisations en cours englobent 7 milliards destinés aux tronçons de routes nationales en construction.



26 MRD

BIENS-FONDS/BÂTIMENTS

La valeur des bâtiments et des biens-fonds atteint 26 milliards. Les constructions importantes en termes de valeur sont portées à l'actif tant dans le domaine militaire que dans le domaine civil (par ex. les bâtiments de formation des entreprises ferroviaires, de l'administration ou des EPF). Les biens-fonds sont liés essentiellement à la construction des routes nationales et au domaine militaire.



15 MRD

BIENS MEUBLES/ AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les biens meubles et les autres immobilisations corporelles de la Confédération affichent une valeur comptable de 15 milliards. Le matériel roulant et les parcs de véhicules des entreprises de transport représentent le poste le plus important (7 mrd).



8 MRD

MATÉRIEL D'ARMEMENT

Les stocks de munitions de l'armée figurent au bilan sous les stocks pour un montant de 4 milliards. Le matériel d'armement inscrit à l'actif fait partie des immobilisations corporelles pour un montant de 4 milliards. Toutefois, seuls les systèmes principaux d'armement sont inscrits au bilan. De ce fait, la valeur effective du matériel d'armement est sensiblement plus élevée.



8 MRD

TÉLÉCOMMUNICATION

Les infrastructures de télécommunication, d'une valeur de 8 milliards, figurent uniquement au bilan de Swisscom.

ENGAGEMENTS

245 MRD ENGAGEMENTS PORTÉS AU BILAN

108 MRD 

AVOIRS DES CLIENTS

À la clôture du bilan, les engagements liés aux avoirs des clients atteignent 108 milliards. Ils se composent des avoirs des clients auprès de PostFinance et de la Caisse d'épargne du personnel fédéral.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/19*

89 MRD



EMPRUNTS/MARCHÉ MONÉTAIRE

La Confédération se finance essentiellement en émettant des emprunts et des papiers monétaires. L'administration générale couvre en grande partie les besoins des unités externalisées. Outre l'administration fédérale, seule Swisscom a des dettes importantes sur les marchés financiers.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/19*

16 MRD



PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les engagements nets liés à la prévoyance professionnelle sont estimés à 16 milliards. Ce chiffre est le résultat d'un calcul actuariel qui dépend fortement de l'évolution des taux sur lesquels il est fondé.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/21*

32 MRD



PROVISIONS

Eu égard à ses multiples activités, la Confédération est exposée à des risques variés, pour lesquels des provisions doivent être portées au bilan. Une provision est inscrite lorsqu'un événement est survenu qui laisse supposer une sortie de fonds dont la date exacte et le montant sont encore inconnus.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/20*



17 MRD

CAUTIONNEMENTS/GARANTIES

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération se porte garante envers des tiers, afin de dédommager le bailleur de fonds en cas de défaut de paiement de l'emprunteur. Les garanties de prêts octroyées par la Confédération permettent aux emprunteurs de lever des fonds à des conditions avantageuses.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/23*



8 MRD

ENGAGEMENTS DE CAPITAL EN FAVEUR DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les participations dans les banques de développement font partie de l'aide multilatérale suisse au développement. Seule une part restreinte des participations étant effectivement versée, le reste figure en tant qu'engagements de capital dans les engagements conditionnels.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/23*



12 MRD

ENGAGEMENTS D'ASSURANCE DE L'ASRE

Les engagements d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) s'élevaient à 12 milliards à la clôture du bilan. Ils se composaient de polices d'assurance (7 mrd) et d'accords de principe (2 mrd).

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/25*

CAPITAL PROPRE

47 MRD CAPITAL PROPRE AFFECTÉ

4 MRD



ROUTES/TRAFIC D'AGGLOMÉRATION

Ces dernières années, le financement spécial destiné à la construction de routes et le fonds d'infrastructure ont enregistré des entrées de fonds provenant de recettes fiscales affectées supérieures aux dépenses d'investissement consenties. À l'avenir, ces ressources serviront à couvrir les dépenses auxquelles elles sont affectées.

- 7 MRD



TRAFIC FERROVIAIRE

Par le passé, les dépenses du fonds d'infrastructure ferroviaire FIF (et de son prédécesseur, le fonds FTP) ont été supérieures aux ressources affectées à cet usage. Par conséquent, le capital propre du FIF est négatif.

43 MRD



ASSURANCES SOCIALES

Le capital propre des assurances sociales de la Confédération est considéré comme un actif lors de la consolidation. Toutefois, le patrimoine de ce fonds est affecté aux tâches des assurances sociales.

7 MRD



AUTRES FONDS AFFECTÉS

Les autres fonds affectés comprennent les fonds spéciaux et les financements spéciaux attribuables au capital propre ainsi que les fonds affectés du domaine des EPF.

6 MRD



CAPITAL-RISQUE

En raison de leurs activités commerciales, tant PostFinance que l'ASRE sont tenues de constituer un capital-risque approprié.

16 MRD



AUTRE CAPITAL PROPRE

L'autre capital propre peut servir à l'exécution de tâches générales.

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération effectue des investissements importants dans les actifs d'infrastructure. Ces investissements s'accompagnent d'une diminution, sous la forme d'amortissements, des actifs d'infrastructure existants.

		INVESTISSEMENTS	AMORTISSEMENTS
	INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	2,9 MRD	-1,2 MRD
	ROUTES NATIONALES	1,7 MRD	-1,6 MRD
	BIENS-FONDS/BÂTIMENTS	1,8 MRD	-1,0 MRD
	BIENS MEUBLES/ AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1,6 MRD	-1,9 MRD
	MATÉRIEL D'ARMEMENT	0,5 MRD	-0,7 MRD
	TÉLÉCOMMUNICATION	1,4 MRD	-1,2 MRD
	LOGICIELS	1,0 MRD	-1,0 MRD

COLLABORATEURS

La Confédération offre 160 000 postes équivalents plein temps (EPT).
Ces postes sont répartis entre le secteur de l'administration fédérale (56 600 EPT) et celui des entreprises (103 400 EPT).

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

37 000

ADMINISTRATION
GÉNÉRALE DE
LA CONFÉDÉRATION

18 900

EPF

700

AUTRES

39 700

POSTE

32 500

CFF

19 300

SWISSCOM

9100

RUAG

1400

SKYGUIDE

1400

AUTRES

ENTREPRISES



15,8 MRD

SALAIRES ET TRAITEMENTS

Salaires et traitements versés aux collaborateurs.



1,5 MRD

VERSEMENTS – 1^{ER} PILIER

Cotisations de l'employeur versées aux propres assurances sociales (AVS, AI, APG, AC).



2,0 MRD

VERSEMENTS – 2^E PILIER

Cotisations ordinaires de l'employeur versées aux caisses de prévoyance du 2^e pilier.

2 SECTEURS

21 VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS CONSOLIDÉES

Les chiffres consolidés sont présentés par domaine ou secteur. Très hétérogènes, les secteurs du compte consolidé de la Confédération (CCC) présentent d'importantes différences les uns par rapport aux autres en ce qui concerne les risques encourus et les résultats obtenus. Les données publiées dans le CCC doivent permettre au lecteur d'obtenir un aperçu différencié de la situation financière de chaque secteur.

Compte consolidé de la Confédération

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Essentiellement des unités financées par l'impôt

Compte de la Confédération

Administration générale

Comptes spéciaux

Fonds d'infrastructure ferroviaire FIF
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération FORTA

Unités administratives décentralisées

Écoles polytechniques fédérales EPF
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP
Institut fédéral de métrologie METAS
Innosuisse
Pro Helvetia
Musée national suisse MNS

ENTREPRISES

Essentiellement des unités non ou en partie financées par l'impôt

Entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation

Chemins de fer fédéraux CFF
Swisscom SA
La Poste Suisse SA
AlpTransit Gotthard SA
RUAG Suisse SA
Skyguide SA
SIFEM SA
BLS Réseau SA

Unités administratives décentralisées

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Institut fédéral de la propriété intellectuelle IPI
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR
Assurance suisse contre les risques à l'exportation ASRE
Société suisse de crédit hôtelier SCH
Swissmedic

ASSURANCES SOCIALES

Assurances sociales de la Confédération

Assurances sociales

Assurance-vieillesse et survivants AVS
Assurance-invalidité AI
Allocations pour perte de gain APG
Allocations familiales dans l'agriculture AFA
Assurance-chômage AC

22 SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Les revenus du secteur de l'administration fédérale sont majoritairement des revenus fiscaux. Comme le secteur effectue essentiellement des opérations de transfert, ses charges font l'objet d'une distinction, au compte de résultats, entre les charges propres et les charges de transfert. Les transferts effectués sont destinés à des bénéficiaires situés aussi bien au sein du périmètre de consolidation qu'en dehors de ce périmètre.

SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2018	2019	Δ 2018-19	
			val. abs.	en %
Revenus fiscaux	68 598	69 892	1 294	1,9
Impôt fédéral direct	22 446	23 268	822	3,7
Impôt anticipé	7 947	8 342	395	5,0
Droits de timbre	2 117	2 152	35	1,6
Taxe sur la valeur ajoutée	22 650	22 497	-153	-0,7
Autres impôts à la consommation	8 310	8 279	-30	-0,4
Revenus fiscaux divers	5 129	5 355	226	4,4
Autres revenus relevant de la puissance publique	1 258	1 368	109	8,7
Revenus divers	3 115	3 105	-11	-0,3
Revenus opérationnels	72 971	74 364	1 393	1,9
Charges propres	-16 878	-17 519	-640	3,8
Charges de personnel	-7 791	-8 420	-628	8,1
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-5 682	-5 714	-32	0,6
Amortissements et dépréciations	-3 406	-3 386	20	-0,6
Charges de transfert	-50 639	-50 961	-322	0,6
Contributions au secteur des assurances sociales	-15 691	-15 749	-58	0,4
Contributions au secteur des entreprises fédérales	-3 108	-3 119	-11	0,3
Contributions à des tiers	-31 839	-32 093	-254	0,8
Parts des cantons aux revenus de la Confédération	-5 570	-5 763	-193	3,5
Péréquation financière en faveur des cantons	-3 339	-3 415	-75	2,3
Réduction individuelle de primes (RIP), en faveur des cantons	-2 746	-2 828	-82	3,0
Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	-1 538	-1 599	-61	3,9
Indemnités à des collectivités publiques	-1 625	-1 534	90	-5,6
Contributions à des organisations internationales	-2 243	-2 254	-11	0,5
Paiements directs versés dans l'agriculture	-2 805	-2 815	-9	0,3
Encouragement des énergies renouvelables	-1 288	-1 281	7	-0,6
Institutions chargées d'encourager la recherche	-1 006	-1 104	-98	9,8
Autres contributions à des tiers	-9 679	-9 501	178	-1,8
Charges opérationnelles	-67 517	-68 480	-963	1,4
Résultat opérationnel	5 454	5 884	430	
Revenus financiers	302	335	33	11,0
Charges financières	-1 262	-1 166	96	-7,6
Résultat financier	-960	-831	129	
Part dans le résultat des sociétés associées	246	305	59	
Résultat de l'exercice	4 740	5 358	618	

REVENUS OPÉRATIONNELS

En 2019, les *revenus fiscaux* ont atteint 69,9 milliards, ce qui correspond à une progression de 1,3 milliard (+ 1,9 %). Celle-ci résulte essentiellement de la hausse des revenus issus de l'impôt fédéral direct (+ 0,8 mrd) et de l'impôt anticipé (+ 0,4 mrd).

Les *revenus non fiscaux* se sont élevés à 4,5 milliards, soit à peu près le même montant que l'année précédente.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Charges de transfert

Avec un montant de 51,0 milliards, les charges de transfert ont dépassé de 0,6 % le niveau de l'année précédente. De ce montant, 18,8 milliards ont fait l'objet de transferts internes en faveur des deux autres secteurs de la Confédération. Les transferts en faveur de bénéficiaires situés en dehors du périmètre de consolidation se sont élevés à 31,9 milliards au total.

Du montant de 18,8 milliards enregistré au titre des *charges de transfert internes*, les assurances sociales ont sollicité une part de 15,7 milliards. Celle-ci comprend, avant tout, les parts aux recettes d'impôts affectées ainsi que les contributions de la Confédération à l'AVS (11,6 mrd) et à l'AI (3,6 mrd). Les versements en faveur de l'AI ont diminué de 0,2 milliard par rapport à l'année précédente, en raison de l'arrivée à terme du supplément de TVA (0,4 point de pourcentage). Les transferts destinés au secteur des entreprises fédérales se sont élevés à 3,1 milliards. Effectués sous la forme d'indemnités pour fourniture de prestations de transport et de construction d'infrastructures, ces transferts profitent, avant tout, aux entreprises du domaine des transports publics (trafic ferroviaire, CarPostal).

D'un montant de 32,1 milliards, les *charges de transfert externes* ont été requises, pour une grande part, par les cantons. Ceux-ci bénéficient, notamment, de versements liés aux parts dans les revenus de la Confédération, à la péréquation financière, à la réduction individuelle des primes, aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ainsi qu'aux indemnités à des collectivités publiques, pour un total de 15,1 milliards. D'autres versements importants sont destinés à l'agriculture, aux organisations internationales, à la promotion des énergies renouvelables et à la recherche.

Charges propres

Les charges propres se sont élevées à 17,5 milliards. Elles regroupent principalement les charges de personnel ainsi que de biens et services de l'administration fédérale et du domaine des EPF.

S'élevant à 8,4 milliards, les *charges de personnel* ont progressé de 0,6 milliard par rapport à l'année précédente. Cette évolution est imputable à la modification, décidée l'année précédente, du plan de prévoyance de la caisse de prévoyance de la Confédération. Cette modification s'était traduite par une diminution unique de 0,5 milliard au titre des charges de prévoyance.

Les *amortissements* requis au titre des infrastructures ont grevé le compte de résultats d'un montant de 3,4 milliards.

RÉSULTAT FINANCIER

Le *résultat financier* est essentiellement marqué par les charges d'intérêts sur les emprunts fédéraux, lesquelles se sont élevées à 1,1 milliard en 2019.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice se solde par un excédent de 5,4 milliards, soit 0,6 milliard de plus qu'en 2018. Cet excédent est principalement dû aux résultats des activités opérationnelles et à l'amélioration du résultat financier.

23 SECTEUR DES ENTREPRISES

La composition des revenus opérationnels reflète la diversité des activités des unités regroupées dans le secteur des entreprises. Celles-ci fournissent des prestations tant sur le marché, dans le cadre de l'approvisionnement de base, que dans le domaine de la surveillance de l'économie ou de la sécurité.

SECTEUR DES ENTREPRISES: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2018	2019	Δ 2018-19	
			val. abs.	en %
Revenus de prestations de service et de production	29 387	28 776	-611	-2,1
Revenus des prestations de service postales	4 513	4 466	-47	-1,0
Résultat des services financiers	1 438	1 403	-35	-2,4
Revenus des services de télécommunication	11 714	11 453	-261	-2,2
Revenus du domaine de l'armement	1 998	2 003	5	0,2
Revenus du domaine des transports	5 534	5 504	-31	-0,6
Contributions de la Confédération	3 111	3 122	10	0,3
Autres revenus de prestations de service	1 079	827	-252	-23,4
Autres revenus	3 488	3 721	234	6,7
Revenus opérationnels	32 875	32 498	-377	-1,1
Charges de personnel	-12 900	-12 415	485	-3,8
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-11 527	-11 956	-429	3,7
Charges de matériel, de biens et de prestations de service	-5 905	-5 617	288	-4,9
Autres charges de biens et services et charges d'exploitation	-5 622	-6 339	-717	12,8
Amortissements et dépréciations	-5 165	-5 207	-43	0,8
Charges opérationnelles	-29 592	-29 579	13	-0,0
Résultat opérationnel	3 283	2 919	-364	
Revenus financiers	161	190	29	18,2
Charges financières	-431	-416	15	-3,6
Résultat financier	-271	-226	45	
Part dans le résultat des sociétés associées	48	-19	-67	
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-544	-218	326	-59,9
Résultat de l'exercice	2 516	2 456	-60	

REVENUS OPÉRATIONNELS

Les revenus issus des *services postaux* sont réalisés par la Poste essentiellement dans le cadre de l'envoi de lettres, d'imprimés et de paquets ainsi que dans le domaine des prestations. Avec un montant de 4,5 milliards en 2019, ils affichent un niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente (- 1,0 %).

Valeur présentée en termes nets, le résultat obtenu au titre des *services financiers* provient principalement des activités de PostFinance. Il comprend le résultat des opérations d'intérêts ainsi que celui des prestations et des commissions. Le résultat obtenu en 2019 est de 1,4 milliard, ce qui correspond à un recul par rapport à l'année précédente (- 2,4 %). Ce recul est principalement imputable à la diminution du résultat des opérations d'intérêts.

Les revenus issus des *services de télécommunication* proviennent uniquement de Swisscom. Ils ont diminué de 261 millions en 2019 pour atteindre 11,5 milliards en termes nets. Dû à la pression constante sur les coûts et au recul du nombre des raccordements au réseau de téléphonie fixe, ce recul concerne principalement l'activité de base menée en Suisse.

Les revenus obtenus dans le *domaine de l'armement* sont réalisés par RUAG. D'un total de 2,0 milliards, ils englobent le domaine de la technique militaire (0,9 mrd) et le domaine civil (1,1 mrd). En progression de 0,2 % par rapport à l'année précédente, les revenus supplémentaires ont été réalisés dans les deux domaines.

D'un montant de 5,5 milliards, les revenus provenant du *domaine des transports* sont réalisés par les CFF, BLS Réseau SA et CarPostal. Par rapport à l'année précédente, ils ont régressé de 31 millions, soit de 0,6 %. Cette baisse a concerné, en particulier, le transport des voyageurs effectué par CarPostal (- 110 mio) et le transport des marchandises par le rail (- 33 mio).

Les *contributions de la Confédération* au secteur des entreprises sont restées stables par rapport à l'année précédente (3,1 mrd). Elles se composent principalement de prestations que verse la Confédération en faveur de l'infrastructure ferroviaire et d'indemnités dans le domaine du transport régional des voyageurs.

En baisse par rapport à l'année précédente, les *autres revenus de prestations* ont été réalisés, notamment, dans les domaines des services de sécurité aérienne (Skyguide), des prestations d'assurance (ASRE), des marchandises commerciales de la Poste et des émoluments administratifs (par ex. IPI, IFSN, Swissmedic, FINMA). Cette baisse est principalement imputable à un changement de la pratique comptable de la Poste. Jusqu'ici, les ventes de marchandises de commerce étaient comptabilisées selon le montant brut. Désormais, sont le plus souvent comptabilisées uniquement les marges obtenues sur les ventes. Par conséquent, tant les revenus que les charges de matériel, de marchandises et de services ont reculé par rapport à l'année précédente.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les *charges de personnel* se sont élevées à 12,4 milliards, ce qui correspond à une réduction de 485 millions par rapport à l'année précédente et traduit une diminution des effectifs. Le secteur des entreprises fournit 103 400 postes équivalents plein temps (- 2400 EPT).

Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* se sont montées à 12,0 milliards, ce qui correspond à une progression de 429 millions par rapport à l'année précédente.

Le montant des *amortissements* s'est accru de 43 millions pour atteindre 5,2 milliards.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Alors que le résultat opérationnel du secteur des entreprises a nettement diminué par rapport à l'année précédente (- 11,1 %), les modifications légales survenues dans le domaine de l'imposition des entreprises ont engendré une baisse des charges liées à l'impôt sur le revenu, notamment pour Swisscom.

Le résultat annuel du secteur des entreprises est de 2,5 milliards, soit 60 millions de moins que l'année précédente. Swisscom (1669 mio) a le plus contribué au résultat de l'exercice. À noter que la moitié du chiffre d'affaires de l'entreprise revient aux actionnaires minoritaires.

24 SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES

Le compte de résultats du secteur des assurances sociales comprend le résultat opérationnel et le résultat financier. Le résultat opérationnel correspond au résultat de répartition des assurances sociales.

SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2018	2019	Δ 2018-19	
			val. abs.	en %
Cotisations de l'assuré / de l'employeur	45 703	46 855	1 152	2,5
Contributions de la Confédération	12 765	13 028	263	2,1
Contributions des cantons	193	196	3	1,6
Parts fiscales	2 926	2 723	-203	-6,9
Autres revenus	53	48	-5	-8,9
Revenus opérationnels	61 639	62 850	1 212	2,0
Prestations en espèces et contributions	-60 052	-61 250	-1 197	2,0
Charges administratives	-1 470	-1 516	-46	3,1
Charges opérationnelles	-61 522	-62 765	-1 244	2,0
Résultat opérationnel	117	85	-32	
Résultat des placements	-1 431	3 305	4 736	
Résultat financier	-1 431	3 305	4 736	
Résultat de l'exercice	-1 314	3 390	4 704	

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les assurances sociales de la Confédération sont financées selon le principe de la répartition. Les prestations d'assurance versées sont ainsi compensées par les cotisations des assurés et de l'employeur ainsi que par des contributions provenant des collectivités publiques (en particulier de la Confédération). Le résultat de répartition indique si les cotisations et les contributions fournies permettent de couvrir les prestations d'assurance versées.

Avec un montant de 85 millions, le résultat de répartition consolidé obtenu en 2019 par les assurances sociales de la Confédération est tout juste positif. Ventilés par assurance sociale, les résultats de répartition présentent d'importantes divergences. Alors qu'il est positif pour l'assurance-chômage (1550 mio) et l'APG (54 mio), le résultat de répartition est négatif pour l'AVS (- 1170 mio) et l'AI (- 383 mio).

RÉSULTAT FINANCIER

Principalement issu des placements de la fortune des trois fonds de compensation AVS/AI/APG, le résultat financier obtenu pour 2019 est positif (+ 3,3 mrd contre - 1,4 mrd en 2018). Administrés en commun, ces fonds disposaient, au jour de clôture, d'une fortune se montant à 36,5 milliards (34,4 mrd en 2018). Les placements de la fortune prennent en considération les différents profils de risques, d'où les différences entre les rendements.

SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES: COMPTE DE RÉSULTATS PAR UNITÉ

mio CHF	AVS	AI	APG	AC	Autres	Consolidation	2019
Cotisations de l'assuré / de l'employeur	32 508	5 446	1 749	7 382	3	-233	46 855
Contributions de la Confédération	8 847	3 619	-	510	51	-	13 028
Contributions des cantons	-	-	-	170	26	-	196
Parts fiscales	2 723	-	-	-	-	-	2 723
Autres revenus	5	36	-	7	-0	-	48
Revenus opérationnels	44 084	9 101	1 749	8 069	80	-233	62 850
Prestations en espèces et contributions	-45 047	-8 884	-1 692	-5 763	-96	233	-61 250
Charges administratives	-207	-548	-4	-756	-1	-	-1 516
Charges d'intérêts (prêt de l'AVS à l'AI)	-	-51	-	-	-	51	-
Charges opérationnelles	-45 254	-9 484	-1 695	-6 519	-97	284	-62 765
Résultat opérationnel	-1 170	-383	54	1 550	-17	51	85
Résultat des placements	2 801	407	89	14	-6	-	3 305
Revenus des intérêts (prêt de l'AVS à l'AI)	51	-	-	-	-	-51	-
Résultat financier	2 852	407	89	14	-6	-51	3 305
Résultat de l'exercice	1 682	24	142	1 564	-23	-	3 390

AVS

L'AVS clôt l'exercice 2019 sur un résultat de répartition négatif de - 1170 millions (2018: - 1038 mio). Son résultat de répartition est négatif depuis 2014. Malgré leur augmentation, les cotisations des assurés et de l'employeur (+ 2,5 %) ainsi que les contributions de la Confédération (+ 2,7 %) et les parts provenant d'impôts (+ 1,5 %) ne parviennent pas à couvrir les prestations versées, elles aussi en hausse (+ 2,7 %).

La fortune totale du fonds de compensation de l'AVS (31,1 mrd) a produit un rendement de 9,62 %. Grâce au bon résultat des placements, qui s'élève à 2852 millions, l'assurance obtient un résultat annuel positif de 1682 millions.

IV

L'AI clôt l'exercice 2019 sur un résultat de répartition négatif de - 383 millions (2018: - 65 mio). Grâce au financement additionnel de l'AI assuré au moyen des revenus de 0,4 point de TVA, l'AI avait obtenu un résultat de répartition positif jusqu'en 2017. Ce financement additionnel est toutefois arrivé à terme à fin 2017 et le dernier versement à ce titre a été effectué au cours du 1^{er} trimestre 2018. Avec la disparition des revenus provenant de ce financement additionnel, le résultat de répartition de l'AI s'est nettement dégradé par rapport à l'année précédente.

La fortune totale du fonds de compensation de l'AI (4,4 mrd) a généré un rendement de 9,81 %. Grâce au bon résultat des placements, qui s'élève à 407 millions, l'assurance obtient un résultat annuel positif de 24 millions.

APG

L'APG clôt l'exercice 2019 sur un résultat de répartition positif de 54 millions (2018: 25 mio). Tant les cotisations des assurés et de l'employeur (+ 2,5 %) que les versements (+ 0,9 %) ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

La fortune totale du fonds de compensation de l'APG (1,0 mrd) a généré un rendement de 9,81 %. Grâce au bon résultat des placements, qui s'élève à 89 millions, l'assurance obtient un résultat annuel positif de 142 millions.

AC

L'AC clôt l'exercice 2019 sur un résultat de répartition positif de 1550 millions (2018: 1163 mio). Tant les cotisations des assurés et de l'employeur que les contributions de la Confédération et des cantons ont augmenté de 2,5 %. À l'inverse, les prestations versées ont diminué de 2,7 % par rapport à l'année précédente.

S'élevant à 1,1 milliard, les prêts de trésorerie accordés à l'AC ont été remboursés dans leur intégralité en 2019.

3 CARACTÉRISTIQUES

31 CATÉGORIES D'UNITÉS CONSOLIDÉES

En plus de l'administration fédérale centrale, il existe d'autres unités et organisations qui sont rattachées à la Confédération par des liens de propriété, d'autres relations de nature financière ou en vertu de la loi. Ces unités font également partie du périmètre de consolidation du CCC.

ORGANISATIONS/UNITÉS

Les unités de consolidation du CCC peuvent être classées dans les catégories suivantes:

administration générale de la Confédération;
fonds dotés d'un compte spécial;
unités administratives décentralisées dotées d'une comptabilité propre;
entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation;
assurances sociales de la Confédération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte de l'administration générale de la Confédération concerne les finances fédérales et est soumis aux règles du frein à l'endettement. Il correspond donc à la définition du compte de la Confédération et inclut les départements et leurs unités administratives, la Chancellerie fédérale, l'Assemblée fédérale (y c. les Services du Parlement), le Conseil fédéral, les secrétariats généraux, les tribunaux fédéraux (y c. les commissions de recours et d'arbitrage), le Ministère public de la Confédération et l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération ainsi que les unités de l'administration fédérale décentralisée qui ne tiennent pas de comptabilité propre.

L'administration fédérale centrale assume les tâches ministérielles. Ces dernières comprennent notamment la préparation des dossiers politiques et les tâches relevant de la puissance publique, pour l'exécution desquelles des interventions dans des droits fondamentaux sont fréquemment requises (par ex. la sécurité ou la justice). Elles nécessitent une importante légitimation démocratique et un suivi politique serré. Par ailleurs, elles doivent être étroitement coordonnées avec d'autres tâches de l'administration fédérale centrale.

L'administration générale de la Confédération finance ses dépenses essentiellement en prélevant des impôts. Alors que les recettes fiscales représentent plus de 90 % des recettes globales de la Confédération, les recettes non fiscales (par ex. les bénéfices versés par les entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation et les émoluments) jouent un rôle moindre. L'administration générale de la Confédération effectue avant tout des opérations de transfert. Ainsi la majeure partie des fonds est réacheminée sous forme de contributions, d'indemnités ou de participations. Ces dépenses de transfert, tout comme les dépenses propres de l'administration générale, sont soumises au frein à l'endettement.

FONDS DOTÉS D'UN COMPTE SPÉCIAL

Les fonds munis d'un compte spécial sont le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Des lois spéciales en régissent le fonctionnement. La loi sur les finances (LFC) s'applique à titre subsidiaire. Même si ces deux fonds ne sont pas intégrés dans le compte de la Confédération, ils y sont étroitement liés. Ils n'ont pas de personnalité juridique. Les fonds ont été détachés du compte de la Confédération dans le but d'accroître la sécurité à long terme de la planification et de la réalisation pour les investissements dans l'infrastructure de transport.

Le FIF couvre l'exploitation et le maintien de la qualité des infrastructures ferroviaires ainsi que l'aménagement de celles-ci. Le FORTA finance toutes les dépenses de la Confédération dans le domaine des routes nationales (exploitation, entretien, aménagement, achèvement du réseau de routes nationales et élimination des goulets d'étranglement) ainsi que les contributions aux infrastructures du trafic d'agglomération.

Les fonds sont principalement alimentés par des recettes à affectation obligatoire et par des apports provenant du budget général de la Confédération. Ces ressources sont soumises au frein à l'endettement qui s'applique au compte de la Confédération. En outre, des contributions cantonales à hauteur d'au moins 500 millions (indexées depuis 2019: 533 mio) complètent chaque année le FIF. Les prélèvements sur les fonds sont opérés en fonction de leur affectation et ne sont pas soumis au frein à l'endettement.

Unités de consolidation

FIF, FORTA

UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES DOTÉES D'UNE COMPTABILITÉ PROPRE

Les unités administratives décentralisées dotées d'une comptabilité propre sont juridiquement indépendantes et ne sont plus rattachées à l'administration fédérale centrale. Elles remplissent des tâches très diverses et fournissent avant tout des prestations à caractère monopolistique ou accomplissent des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité. Elles ont quitté l'administration centrale car leurs tâches ne nécessitent pas une coordination étroite avec les autres tâches fédérales et leur indépendance constitue un certain avantage. Néanmoins, un suivi serré demeure indispensable et est assuré par le biais de la gestion en tant que propriétaire.

Les prestations à caractère monopolistique concernent en général des tâches proches du marché qu'une entreprise privée serait en principe aussi capable d'assumer. Leur exécution revient cependant aux pouvoirs publics soit pour des motifs historiques ou sociaux, soit en raison d'une défaillance du marché. Cette catégorie regroupe également des tâches régies par des prescriptions scientifiques, techniques ou internationales et pour lesquelles il n'existe par conséquent que peu de marge en matière de gestion politique.

Les tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité relèvent certes de la puissance publique, mais elles doivent être exécutées hors de toute influence de la part du monde politique. Leur décentralisation s'impose pour conserver l'indépendance de l'activité de surveillance.

Le financement de ces unités est fonction de l'exécution des tâches. Les unités qui fournissent essentiellement des prestations à caractère monopolistique sont financées en grande partie par des contributions provenant de l'administration générale de la Confédération (paiements de transfert). Dans le CCC, elles font partie du secteur de l'administration fédérale. Les unités qui assument des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité financent leur activité en priorité en percevant des émoluments et des taxes de surveillance. Elles sont classées dans le secteur des entreprises.

Unités de consolidation

Prestations à caractère monopolistique: domaine des EPF, IFFP, METAS, Innosuisse, Pro Helvetia, MNS

Tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité: FINMA, IPI, IFSN, ASR, SCH, Swissmedic

ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA CONFÉDÉRATION DÉTIENT UNE PARTICIPATION

La Confédération détient la majorité des participations dans plusieurs entreprises et les contrôle en sa qualité d'actionnaire majoritaire.

Ces entreprises fournissent leurs prestations en vertu des conditions du marché. En règle générale, les dispositions légales régissant le service universel doivent garantir la fourniture d'un approvisionnement de base dans le respect de l'intérêt public (par ex. pour les services postaux ou les transports publics).

Ces unités se financent par conséquent en grande partie sur le marché. Le compte de la Confédération (ou les fonds dotés d'un compte spécial) indemnise les entreprises à concurrence du montant que celles-ci dépensent pour fournir les prestations servant à garantir l'approvisionnement de base.

Unités de consolidation

La Poste Suisse SA, Swisscom SA, CFF SA, RUAG Suisse SA, Skyguide SA, SIFEM SA, BLS Réseau SA

ASSURANCES SOCIALES DE LA CONFÉDÉRATION

Sont considérées comme assurances sociales de la Confédération les assurances sociales (obligatoires) du 1^{er} pilier (AVS/AI), les APG, les allocations familiales dans l'agriculture (AFA) ainsi que l'AC.

Le 1^{er} pilier couvre les prestations de base de l'assurance-vieillesse et survivants et de l'assurance-invalidité suisses. Les allocations pour perte de gain fournissent une compensation appropriée des pertes de gain en cas de service ou de maternité. L'application de l'AVS et de l'AI est décentralisée et passe par l'employeur, l'employé, la Centrale de compensation (CdC), les caisses de compensation des fédérations, des cantons et de la Confédération ainsi que par les offices AI. La gestion de fortune est centralisée: toutes les contributions sont versées aux fonds de compensation juridiquement indépendants AVS/AI/APG. Ces derniers assument également toutes les dépenses.

L'AC fournit des prestations en cas de chômage, d'interruptions de travail en raison des conditions météorologiques, de réduction de l'horaire de travail et d'insolvabilité de l'employeur. Elle prend également en charge les mesures de réinsertion professionnelle. Les responsabilités sont réparties entre les divers organes d'exécution. Les cantons et les partenaires sociaux collaborent pour mettre en œuvre l'AC. La CdC et la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage assument en premier lieu les tâches de gestion et exercent la surveillance du fonds de compensation de l'AC. Celui-ci ne bénéficie pas de la personnalité juridique, mais possède sa propre comptabilité. La fortune de ce fonds de compensation est gérée par la Confédération.

Un système de répartition assure en grande partie le financement des assurances sociales de la Confédération. Ce sont donc principalement les cotisations versées par les employés et les employeurs qui couvrent les prestations des assurances sociales. À cela s'ajoutent d'importantes contributions des administrations publiques.

Unités de consolidation

AVS, AI, APG, AFA, AC

32 PILOTAGE DES UNITÉS CONSOLIDÉES PAR LA CONFÉDÉRATION

La structure des unités et organisations décide de la forme de pilotage. S'appliquent en principe les conditions-cadres énoncées ci-dessous.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION ET FONDS DOTÉS D'UN COMPTE SPÉCIAL

Le compte de la Confédération et les comptes spéciaux que sont le FIF et le FORTA forment ensemble le compte d'État. Les différents comptes qui sont regroupés au sein de ce dernier ne sont pas consolidés. L'Assemblée fédérale doit les approuver chacun séparément.

L'Assemblée fédérale dispose de différents instruments de crédit pour gérer et contrôler les charges et les dépenses d'investissement de la Confédération: d'une part, les crédits budgétaires et les crédits supplémentaires, qui se réfèrent à un exercice comptable (précis), et, d'autre part, les crédits d'engagement et les plafonds des dépenses, qui permettent de gérer des projets sur plusieurs années.

Le Parlement gère non seulement les dépenses et les charges, mais peut, au besoin, également influencer directement les prestations et les résultats attendus dans le cadre du processus d'établissement du budget et du plan financier. Cette gestion axée sur les objectifs et les résultats est renforcée par l'introduction du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG).

En se fondant sur la Constitution et les dispositions légales, l'Assemblée fédérale arrête, dans le cadre du budget, les apports annuels aux fonds dotés d'un compte spécial. Pendant la durée de vie des fonds, elle approuve chaque année leurs comptes. En approuvant l'arrêté fédéral relatif au budget de la Confédération, l'Assemblée fédérale fixe également, par arrêté fédéral simple, le montant qui sera prélevé chaque année sur les fonds.

UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES DOTÉES D'UNE COMPTABILITÉ PROPRE ET ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA CONFÉDÉRATION DÉTIENT UNE PARTICIPATION

En tant que garante, la Confédération demeure responsable de l'accomplissement des tâches même si celles-ci ont été externalisées. Elle peut être propriétaire à part entière, actionnaire principal ou actionnaire majoritaire de l'unité en question. L'influence qu'elle peut exercer est fortement déterminée par la forme juridique de l'unité externalisée. Les instruments de pilotage doivent déployer un effet maximal et par conséquent être conçus de manière à agir à court, moyen et long termes.

Fondé sur des bases légales, le pilotage est axé sur le long terme. Les sociétés anonymes sont régies par le droit des obligations, à moins que les dispositions d'une loi spéciale ne s'appliquent. La Confédération a l'obligation légale de détenir la majorité du capital et des voix de ses entreprises. Elle dispose d'une plus grande marge en matière de réglementation pour ses établissements. Dans ce cas, les modèles s'inspirant de la typologie des tâches ainsi que des principes de la Confédération en matière de gouvernement d'entreprise visent à instaurer une normalisation, en admettant toutefois l'existence de dérogations justifiées.

En règle générale, c'est le Conseil fédéral qui adopte tous les quatre ans les objectifs stratégiques pour chaque unité autonome. Cette décision ne revient aux plus hauts organes dirigeants que dans le cas des entités assumant des tâches de surveillance de l'économie et de la sécurité, qui peuvent demander, le cas échéant, l'approbation du Conseil fédéral.

Des entretiens réunissant le propriétaire (représentants de la Confédération) et des membres de la direction de l'entité devenue autonome ont en général lieu plusieurs fois par année. Il s'agit alors de discuter du rapport intermédiaire concernant l'atteinte des objectifs fixés et d'aborder des questions d'actualité.

ASSURANCES SOCIALES DE LA CONFÉDÉRATION

On applique le principe voulant que la législation soit centralisée et la surveillance exercée par la Confédération, alors que l'exécution des tâches est accomplie de manière décentralisée. La Confédération surveille l'application uniforme des lois. En outre, le Conseil fédéral rend régulièrement compte de la mise en œuvre des tâches des assurances sociales.

Le pilotage stratégique des assurances sociales de la Confédération correspond pour l'essentiel à la fonction gouvernementale du Conseil fédéral. Ce dernier et l'administration doivent identifier en temps utile les défis actuels et futurs et prendre au besoin les mesures requises. La Commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité et la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage soutiennent le Conseil fédéral dans l'accomplissement de cette tâche en donnant leur préavis sur l'exécution et le développement ultérieur des assurances concernées. Elles peuvent par ailleurs lui soumettre des propositions.

L'évolution des assurances sociales dépend fortement de l'environnement économique et sociétal. Les prestations de ces assurances étant régies par des dispositions légales, ni le Conseil fédéral ni le Parlement ne peuvent exercer sur elles une influence à court terme.

33 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé de la Confédération est plus complet que le compte de la Confédération. Toutefois, ce dernier peut être comparé avec le secteur de l'administration fédérale.

Contrairement au compte de la Confédération, qui est approuvé par le Parlement et dont le périmètre comptable est l'administration générale de la Confédération, le compte consolidé de la Confédération prend également en considération les résultats des entreprises de la Confédération et des assurances sociales. Il regroupe ainsi trois secteurs.

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION (CCC)

mio CHF	2019
Compte de résultats	
Résultat de l'exercice	11 204
Secteur de l'administration fédérale	5 358
Secteur des entreprises	2 456
Secteur des assurances sociales	3 390

Le résultat du secteur de l'administration fédérale n'est pas identique à celui du compte de la Confédération. Dans les domaines suivants, une distinction est établie entre les résultats annuels de l'un et de l'autre:

Participations de la Confédération: dans le compte de la Confédération, la variation de la part détenue dans le capital propre des entreprises de la Confédération (2677 mio) est comptabilisée en tant que résultat des participations. Dans l'optique consolidée, seul le résultat des participations dans des sociétés associées (231 mio) est comptabilisé pour le secteur de l'administration fédérale. Le résultat des participations de la Confédération entièrement consolidées (2446 mio) est, pour sa part, attribué au secteur des entreprises.

Prêts remboursables conditionnellement: dans le compte de la Confédération, les contributions aux investissements dans le percement de tunnels et les prêts remboursables

PASSAGE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE POUR LE SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE AU RÉSULTAT ANNUEL AU COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION

CCC (administration fédérale)				Compte de la Confédération		
Résultat de l'exercice	5358	2446	-1160	-691	5953	Résultat de l'exercice
		Participations de la Confédération	Prêts conditionnellement remboursables	Fonds et administration décentralisée		

conditionnellement pour le financement de l'infrastructure ferroviaire sont amortis directement à titre de charges. Dans l'optique consolidée, les versements effectués à ce titre engendrent, en revanche, la création d'actifs d'infrastructure. C'est pourquoi leur saisie au compte de résultats fait l'objet d'une contre-passation dans le compte consolidé.

Fonds et administration décentralisée: le secteur de l'administration fédérale comprend, outre le compte de la Confédération, les résultats des fonds dotés d'un compte spécial (FIF et FORTA) et les unités de l'administration décentralisée essentiellement financées par le biais d'impôts.

COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé est fondé sur l'optique des résultats. Le *compte de résultats* est établi en application du principe de la comptabilisation par exercice. Le compte de la Confédération se fonde, pour sa part, non seulement sur l'optique des résultats, mais aussi sur celle du financement.

COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION: PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTATS AU COMPTE DE FINANCEMENT

Compte de la Confédération				Compte de la Confédération	
Résultat de l'exercice	5953	-1866	-634	147	3600
		Participations de la Confédération	Actifs d'infrastructure	Décalages d'exercice	Solde de financement

Présentant une structure axée sur les exigences du frein à l'endettement, le *compte de financement* constitue le principal instrument du pilotage politique de la Confédération. Dans les domaines suivants, une distinction est établie entre les deux types de comptes.

Différences entre le compte de résultats et le compte de financement

Participations de la Confédération: sont saisis dans le compte de financement non pas la variation de la part dans le capital propre (2677 mio en 2019), mais uniquement les dividendes effectivement encaissés (811 mio en 2019). Dans l'optique du compte de financement, l'accroissement du capital propre ne constitue pas un élément déterminant, car la majeure partie du montant obtenu à ce titre est affecté au développement des activités de l'entreprise concernée. Ne joue un rôle décisif pour la gestion des finances fédérales que le montant versé à la Confédération en sa qualité de propriétaire. Le compte de résultats, en revanche, prend en considération (sauf exception) la variation de la part détenue dans le capital propre des entreprises.

Amortissements et investissements: le compte de financement prend en considération non pas les amortissements, mais les investissements effectifs effectués au cours de l'exercice (- 3858 mio). Les amortissements ne fournissent pas d'indication utile à la gestion politique, car la diminution de la valeur de l'actif immobilisé résulte directement de décisions prises précédemment en matière d'investissement et ne peut plus être influencée. Le compte de résultats, en revanche, enregistre la diminution, avec incidence sur le résultat annuel, de la valeur du patrimoine inscrit au bilan (sous la forme d'amortissements; 3080 mio) ainsi que les prélèvements effectués sur les stocks (munitions 135 mio; autres stocks 9 mio).

Décalages d'exercice: certaines transactions figurant au compte de financement ne répondent pas entièrement au principe de la comptabilisation par exercice. C'est la raison pour laquelle le solde de financement affiche, pour 2019, un montant net supérieur de 147 millions à celui du compte de résultats.

34 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LA STATISTIQUE FINANCIÈRE

Alors que les chiffres publiés par la statistique des finances publiques suisses (statistique financière) portent sur l'ensemble du secteur des administrations publiques, lui-même subdivisé en quatre sous-secteurs, les chiffres fournis par le compte consolidé portent, en revanche, sur trois secteurs.

LE SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES REGROUPE LES SOUS-SECTEURS SUIVANTS

Sous-secteur de la Confédération
Sous-secteur des cantons
Sous-secteur des communes
Sous-secteur des assurances sociales

Pour la statistique financière, les critères du système européen des comptes (SEC 2010) régissent l'attribution des unités au secteur «Administrations publiques». Le compte consolidé de la Confédération, en revanche, s'appuie sur le critère de l'influence dominante, appliqué dans le cadre de la présentation des comptes (IPSAS). C'est pourquoi les périmètres de consolidation de la statistique financière et du compte consolidé ne sont pas identiques.

Portée des rapports annuels

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

STATISTIQUE FINANCIÈRE

Secteur de la Confédération

Administration générale

Administration générale

Autres unités

Fonds dotés d'un compte spécial

Fonds dotés d'un compte spécial

Unités adm. décentralisées
financées par l'impôt

Unités adm. décentralisées
financées par l'impôt

Secteur des entreprises

Unités adm. décentralisées
non ou en partie financées par l'impôt

Sous-secteur de la Confédération

Entreprises avec participation de la Conf.

Secteur des assurances sociales

Assurances sociales

Sous-secteur des assurances sociales

Sous-secteur des cantons

Sous-secteur des communes

DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION

Bien que comparables, le secteur de l'administration fédérale selon le compte consolidé et le sous-secteur «Confédération» selon la statistique financière ne sont pas identiques.

Comparé au secteur de l'administration fédérale, le sous-secteur «Confédération» est plus vaste et englobe, en plus, les unités suivantes: Fonds national suisse, Suisse Tourisme, Fondation des immeubles pour les organisations internationales.

Le sous-secteur «Assurances sociales» et le secteur des assurances sociales se recoupent presque complètement. La seule différence réside dans l'assurance maternité de Genève, qui est comprise dans le sous-secteur «Assurances sociales».

Seule la statistique financière comprend des sous-secteurs relatifs aux cantons et aux communes.

Pour sa part, le compte consolidé couvre, dans le secteur des entreprises, les entreprises dans lesquelles la Confédération détient des participations ainsi que les unités administratives décentralisées pas ou peu financées par l'impôt. Les unités réunies dans ce secteur ne font pas partie du sous-secteur des administrations publiques de la statistique financière.

DIFFÉRENCES ENTRE LES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE SAISIE

Dans la statistique financière, les critères applicables à la saisie d'opérations comptables et à l'évaluation diffèrent, en partie, des critères définis par les normes IPSAS en matière de comptabilisation et d'évaluation.

Dans la statistique financière, les postes du bilan sont plus souvent évalués à la valeur du marché, tandis que l'évaluation selon les normes IPSAS se fonde, en principe, sur le coût d'origine selon la méthode dite du «coût d'acquisition amorti» (at amortized cost).

RAPPORT FINANCIER

B

RAPPORT FINANCIER

1 COMPTE ANNUEL

11 COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2018	2019	Chiffre à l'annexe
Revenus fiscaux	68 598	69 892	1
Revenus de prestations de service et de production	27 504	26 960	2
Revenus provenant des assurances sociales	44 701	45 862	3
Autres revenus	5 883	6 106	4
Revenus opérationnels	146 686	148 820	
Charges de personnel	-19 445	-19 598	5
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-17 923	-18 064	6
Charges de transfert	-31 839	-32 424	7
Charges liées aux assurances sociales	-60 052	-61 250	3
Amortissements et dépréciations	-8 573	-8 596	15/16
Charges opérationnelles	-137 832	-139 931	
Résultat opérationnel	8 854	8 888	
Résultat financier	-2 662	2 248	8
Part dans le résultat des sociétés associées	293	285	17
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-544	-218	9
Résultat de l'exercice	5 941	11 204	
<i>Part de la Confédération suisse</i>	<i>5 202</i>	<i>10 393</i>	
<i>Participations minoritaires</i>	<i>739</i>	<i>810</i>	

12 BILAN

mio CHF	2018	2019	Chiffre à l'annexe
Actif	351 548	370 283	
Actif circulant	108 395	124 434	
Liquidités et placements à court terme	57 293	74 841	11
Créances	17 896	16 965	12
Placements financiers	22 760	21 956	13
Stocks	4 926	4 921	14
Comptes de régularisation actifs	5 494	5 738	
Avoirs courants de l'impôt sur le revenu	27	13	
Actif immobilisé	243 153	245 848	
Immobilisations corporelles	133 449	134 640	15
Immobilisations incorporelles	9 154	9 020	16
Placements financiers	93 123	94 467	13
Participations	5 213	5 534	17
Avoirs différés de l'impôt sur le revenu	1 243	1 247	
Autres actifs immobilisés	971	940	
Passif	351 548	370 283	
Capitaux de tiers à court terme	158 165	168 488	
Engagements courants	17 518	17 940	18
Comptes de régularisation passifs	10 088	12 450	
Engagements financiers	16 867	28 260	19
Fonds de clients	112 084	108 197	19
Engagements courants en matière d'impôts sur les revenus	297	199	
Provisions	1 311	1 442	20
Capitaux de tiers à long terme	129 051	124 254	
Engagements financiers	75 799	71 689	19
Provisions	29 136	30 512	20
Engagements de prévoyance en faveur du personnel	18 943	16 443	21
Engagements différés en matière d'impôts sur les revenus	998	958	
Autres engagements	4 177	4 652	22
Capital propre	64 332	77 541	
Participations minoritaires	7 378	7 703	
Capital propre Confédération	56 954	69 838	
Fonds affectés	42 413	47 074	
Capital propre distinct	14 541	22 764	

13 COMPTE DES FLUX DE FONDS

mio CHF	2018	2019
Total des flux de fonds	-2 263	17 548
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	17 265	22 263
Résultat de l'exercice	5 941	11 204
Amortissements et dépréciations	8 577	8 592
Résultat des participations associées	-293	-285
Bénéfices provenant de ventes	-218	-209
Augmentation / diminution des provisions, en termes nets	842	1 542
Gains / pertes de change sans incidences sur les liquidités	2 040	-2 635
Autres transactions sans incidences sur les liquidités	-304	173
Variation de l'actif circulant net	680	3 882
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-9 190	-7 632
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-10 247	-10 330
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	352	405
Acquisition de participations et de filiales	83	-211
Vente de participations et de filiales	22	161
Investissements nets dans des placements financiers	574	2 315
Dividendes et bénéfices perçus	26	29
Flux de fonds provenant des activités de financement	-10 338	2 916
Entrées/sorties de fonds liées aux avoirs de clients	-2 363	-3 947
Contraction/remboursement d'emprunts en termes nets	-5 159	-3 799
Acquisition/remboursement de papiers monétaires en termes nets	-1 187	2 524
Contraction/remboursement de prêts bancaires en termes nets	678	-307
Conclusion/remboursement d'autres engagements financiers en termes nets	-1 718	9 006
Versement de gains et de dividendes	-589	-560

ÉTAT DU FONDS ARGENT

mio CHF	2018	2019
État des liquidités et des placements à court terme au 01.01	59 556	57 293
Augmentation (+) / Diminution (-)	-2 263	17 548
État des liquidités et des placements à court terme au 31.12	57 293	74 841

14 ÉTAT DU CAPITAL PROPRE

mio CHF	Route	Chemins de fer	Assurances sociales	Autres	Total des fonds affectés	Capital- risque	Autre capital propre	Capital propre total de la Confédération	Participations minoritaires	Capital propre total
	1	2	3	4	5 (1-4)	6	7	8 (5-7)	9	10 (8+9)
Capital propre										
État au 01.01.2018 avant retraitement	3 500	-8 270	40 524	7 080	42 834	6 557	9 815	59 206	7 255	66 461
Modification de la présentation des comptes	-	-	-	-	-	-	-6 110	-6 110	-	-6 110
État au 01.01.2018 après retraitement	3 500	-8 270	40 524	7 080	42 834	6 557	3 705	53 096	7 255	60 351
Variation des fonds spéciaux	-	-	-	12	12	-	4	16	-	16
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel	-	-	-	-	-	-	-1 049	-1 049	-41	-1 090
Réévaluation des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	3	3	1	3
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-287	-287	8	-278
Variation des impôts différés	-	-	-	-	-	-	63	63	7	70
Variation de la conversion de devises	-	-	-	-	-	-	-61	-61	-20	-80
Total des postes enregistrés sous le capital propre	-	-	-	12	12	-	-1 327	-1 315	-45	-1 360
Résultat de l'exercice	67	609	-1 314	205	-433	-	5 635	5 202	739	5 941
Total des gains et pertes enregistrés	67	609	-1 314	217	-421	-	4 309	3 887	694	4 582
Distributions du bénéfice	-	-	-	-	-	-	-26	-26	-563	-589
Variation des réserves	-	-	-	-	-	32	-32	-	-	-
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-	-3	-3	-7	-11
État au 31.12.2018 avant retraitement	3 567	-7 662	39 210	7 297	42 413	6 589	7 952	56 954	7 378	64 332
Modification de la présentation des comptes	-	-	19	-	19	-	27	46	-	46
État au 31.12.2018 après retraitement	3 567	-7 662	39 229	7 297	42 432	6 589	7 979	56 999	7 378	64 377
Variation des fonds spéciaux	-	-	-	28	28	-	1	29	-	29
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel	-	-	-	-	-	-	2 341	2 341	92	2 433
Réévaluation des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	-4	-4	1	-3
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	134	134	4	138
Variation des impôts différés	-	-	-	-	-	-	-77	-77	-23	-101
Variation de la conversion de devises	-	-	-	-	-	-	43	43	-27	15
Total des postes enregistrés sous le capital propre	-	-	-	28	28	-	2 436	2 464	47	2 512
Résultat de l'exercice	371	638	3 390	215	4 614	-	5 779	10 393	810	11 204
Total des gains et pertes enregistrés	371	638	3 390	243	4 642	-	8 216	12 858	858	13 715
Distributions du bénéfice	-	-	-	-	-	-	0	0	-560	-560
Variation des réserves	-	-	-	-	-	-211	211	-	-	-
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-	-19	-19	29	9
État au 31.12.2019	3 937	-7 024	42 619	7 541	47 074	6 378	16 386	69 838	7 703	77 541

ADAPTATION DES VALEURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (RETRAITEMENT)

L'adaptation des valeurs au 1^{er} janvier 2018 est liée à la réévaluation rétroactive, dans le compte de la Confédération, des chiffres liés à la provision constituée au titre de l'impôt anticipé. Les valeurs de base relatives au compte général de la Confédération ont également dû être rectifiées rétroactivement pour le compte consolidé. Cette adaptation a engendré une réduction de 6110 millions du capital propre au 1^{er} janvier 2018. Elle a également entraîné une augmentation de 240 millions du résultat consolidé de 2018 par rapport au chiffre publié l'année précédente.

L'adaptation des chiffres valables au 1^{er} janvier 2019 a été rendue nécessaire par les modifications apportées aux prescriptions comptables de plusieurs unités consolidées. Ses effets ont été reportés aux chiffres du compte consolidé au 1^{er} janvier 2019 et saisis dans le capital propre sans incidence sur les résultats.

CATÉGORIES DE CAPITAL PROPRE

Ressources affectées

En majeure partie affecté, le capital propre ne peut pas être utilisé pour assurer l'exécution générale des tâches de la Confédération. Il y a affectation au sens du compte consolidé si, au moment de leur afflux, les fonds en question sont liés à une utilisation prédéfinie fixée par une loi ou par le bailleur de fonds.

Les affectations suivantes ont été fixées:

- Les fonds affectés à la route comprennent le capital propre du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et les ressources issues du financement spécial «circulation routière».
- Les fonds affectés au trafic ferroviaire comprennent le capital propre négatif du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).
- Les fonds affectés aux assurances sociales comprennent le capital propre des assurances sociales AVS/AI/APG et AC.
- Les autres fonds affectés comprennent les fonds et financements spéciaux visés aux art. 53 et 54 LFC (sans le financement spécial pour la circulation routière) et attribués au capital propre, les autres fonds affectés issus du budget fédéral ainsi que les fonds affectés du domaine des EPF et de Pro Helvetia.

Capital-risque

Par ailleurs, le capital-risque fait l'objet d'une catégorie distincte: il comprend les fonds propres réglementaires de PostFinance ainsi que le capital de base et le capital porteur de risques de l'ASRE.

Autre capital propre

Après déduction du capital propre affecté, du capital-risque et du capital des entreprises consolidées revenant aux actionnaires minoritaires, le solde subsistant pour l'exécution générale des tâches se monte à 16,4 milliards. Influencé en particulier par le résultat annuel de la Confédération et de ses entreprises ainsi que par la réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel, ce montant peut donc fortement varier d'une année à l'autre.

Participations minoritaires

Les parts détenues dans des participations minoritaires le sont principalement dans Swisscom SA et BLS Réseau SA. Les chiffres concernant ces entreprises font l'objet d'une intégration globale dans le compte consolidé, car la Confédération détient la majorité des participations de ces entreprises et les contrôle en sa qualité d'actionnaire majoritaire (51 %). À noter toutefois qu'une part de 49 % du capital propre revient aux actionnaires minoritaires.

2 ANNEXE AU COMPTE ANNUEL

21 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION (CCC)

En vertu de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC), l'établissement du CCC est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS). Une image reflétant fidèlement la situation réelle (True & Fair View) constitue la base des états financiers.

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LES UNITÉS DE CONSOLIDATION

À l'exception des assurances sociales, toutes les unités regroupées dans le périmètre de consolidation du CCC présentent un compte qui répond au principe de l'image fidèle. Le CCC reprend donc en principe leurs comptes sans les modifier. En revanche, si les réglementations suivies par les unités de consolidation en matière de comptabilisation et d'évaluation diffèrent sensiblement des normes IPSAS, les comptes de telles unités seront rectifiés en conformité avec ces normes.

Les différences suivantes ont été identifiées et ajustées pour le CCC:

- *Constructions dans le domaine des infrastructures ferroviaires*: dans les comptes des CFF, d'Alp Transit Gothard (Gothard, Ceneri) et de BLS Réseau SA (Lötschberg, Rosshäusern), les coûts liés aux travaux de percement de tunnels ne sont pas portés à l'actif. Dans le compte consolidé, ces travaux sont inscrits au bilan en fonction de leur potentiel d'utilisation ou potentiel de service, puis amortis.
- *Engagements financiers*: les prêts conditionnellement remboursables, qui figurent au titre d'engagements financiers au bilan des comptes des CFF, d'Alp Transit Gothard (Gothard, Ceneri) et de BLS Réseau SA sont présentés sous le capital propre dans le CCC. Les prêts octroyés par la Confédération sont éliminés dans le cadre de la consolidation. Quant aux prêts conditionnellement remboursables accordés par les cantons, ils restent dans le capital propre consolidé.
- *Prévoyance en faveur du personnel*: certaines clôtures sont établies suivant les directives des SWISS GAAP RPC (notamment CFF, RUAG et Skyguide). Par conséquent, les engagements de prévoyance ne sont inscrits au passif que lorsque des promesses d'assainissement ont été confirmées. En revanche, le CCC prévoit l'inscription au passif de l'ensemble des prestations liées à la prévoyance pour la vieillesse au moyen de méthodes d'évaluation actuarielles (IPSAS 39).

DIFFÉRENCES AVEC LES NORMES COMPTABLES IPSAS DANS LE CCC

Malgré les modifications décrites ci-devant apportées aux clôtures des comptes, certaines opérations présentées dans le CCC ne répondent pas aux règles de comptabilisation et d'évaluation selon les normes IPSAS.

Comptabilisation par exercice

Les revenus provenant de l'impôt fédéral direct sont comptabilisés au moment du versement par les cantons des parts revenant à la Confédération et les cotisations des assurés aux assurances sociales de la Confédération au moment de l'entrée des paiements. La comptabilisation ne répond donc pas au principe de la comptabilité d'exercice.

Inscription au bilan et évaluation

Le matériel d'armement porté à l'actif comprend les systèmes principaux (systèmes A) visés dans les programmes d'armement. Les charges liées au matériel d'armement différent portent sur l'acquisition et non sur la période d'utilisation.

RELATIONS INTRAGROUPES

Afin de permettre une présentation en chiffres nets, les opérations intragroupes doivent être éliminées lors de la consolidation. Les participations croisées et les paiements de transfert étant nombreux et considérables entre les unités de consolidation, ce principe est appliqué également par le CCC. La pertinence des chiffres présentés s'en trouve ainsi accrue.

Toutefois, le CCC néglige ce principe pour des considérations économiques (temps à disposition, ratio coûts/utilité) dans les cas exposés ci-dessous. Les simplifications retenues n'ont cependant pas d'incidence majeure sur le bilan et le compte de résultats. Il n'en résulte donc pas de perte substantielle d'information. Le relevé de ces données conformément aux normes IPSAS représenterait une charge de travail trop lourde pour les unités de consolidation concernées.

Transactions au prix du marché entre les unités de consolidation

Les unités de consolidation entretiennent des relations commerciales multiples, qu'elles fournissent au prix du marché (par ex. les services postaux, frais relatifs aux communications téléphoniques et électroniques, déplacements ferroviaires, etc.). Au moment de la consolidation, ces opérations devraient être extraites et les bénéfices internes obtenus devraient être éliminés. Pour des raisons économiques (rapport coûts/utilité), ni les revenus générés par ces transactions ni les créances ou engagements qui en résultent ne sont éliminés. Cette dérogation n'affecte que de manière minime le résultat annuel et le bilan du CCC.

Les transactions entre l'administration fédérale (DDPS) et RUAG sont par contre opérées selon les règles IPSAS. Le chiffre d'affaires de RUAG généré par les commandes du DDPS est compensé par les charges d'armement de ce dernier. Les bénéfices internes ne sont pas pris en considération, alors que les créances et engagements mutuels sont éliminés.

Transactions liées à l'impôt fédéral direct

Par principe, les activités des entreprises de la Confédération sont soumises à l'impôt fédéral direct (IFD), à moins d'en être explicitement exemptées (par ex. les prestations de service dans le domaine du transport ferroviaire). Ni les charges des entreprises de la Confédération liées à l'IFD ni les revenus fiscaux en résultant, et par conséquent ni les créances ni les engagements correspondants de l'Administration fédérale des contributions (AFC), ne sont éliminés.

Au niveau des entreprises de la Confédération, les postes destinés aux impôts différés en lien avec l'IFD ne sont pas pris en considération. Ces postes représentent une relation intragroupe unilatérale. L'AFC n'inscrit pas de contrepartie à ce titre. Les montants ne sont donc annulés ni dans le compte de résultats ni dans le bilan.

ADAPTATION DES CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Si une unité de consolidation a procédé à la correction (retraitement) rétroactive de ses chiffres de l'année précédente, les chiffres la concernant dans le compte consolidé de l'année précédente ne sont pas adaptés. Les effets du retraitement sont saisis dans le capital propre sans incidences sur les résultats au 1^{er} janvier de l'année sous revue.

Une exception a toutefois été faite dans le présent compte consolidé. En 2019, la méthode d'évaluation de la provision constituée au titre de l'impôt anticipé a été modifiée. Les montants de 2018 ont, par conséquent, été adaptés rétroactivement dans le compte de la Confédération. Afin de garantir la comparabilité des chiffres, les valeurs de 2018 ont également été adaptées dans le présent compte consolidé. Des informations détaillées concernant le retraitement figurent dans le compte de la Confédération.

22 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET L'ÉVALUATION

PRINCIPE RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN

Les éléments du patrimoine sont inscrits à l'actif s'ils présentent une utilité économique future (afflux de fonds nets) ou servent directement à l'exécution de tâches publiques (potentiel d'utilisation ou potentiel de service). Les engagements existants sont inscrits au passif lorsque leur réalisation risque d'entraîner une sortie de fonds. Ils doivent, en outre, pouvoir être évalués de manière fiable.

PRINCIPE RÉGISSANT L'ÉVALUATION

En principe, les postes du bilan sont évalués au coût d'acquisition ou de revient ou selon la méthode dite du «coût d'acquisition amorti» (at amortized cost), à moins qu'une norme ou des dispositions légales ne prescrivent une autre base d'évaluation.

CONVERSION DES DEVISES

Les chiffres figurant au CCC sont libellés en francs suisses. Le CCC se fonde sur les normes comptables appliquées par les unités de consolidation, normes qui régissent également la méthode de conversion pour les comptes libellés en devises de ces unités ou pour la clôture de leurs filiales. Aucun cours propre au groupe n'est fixé pour les conversions.

PRINCIPES RÉGISSANT LA RÉÉVALUATION

Le montant des valeurs patrimoniales inscrites au bilan est réexaminé chaque fois qu'une surévaluation paraît possible en raison de nouvelles conditions ou d'un événement survenu. Si tel est le cas, la procédure à suivre est la suivante:

Actifs financiers

La dépréciation des actifs financiers inscrits au bilan au coût d'acquisition amorti est calculée à partir de la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des futurs flux de fonds, compte tenu du taux d'intérêt initial effectif.

Autres actifs financiers

Les principes applicables au calcul de la dépréciation des autres actifs dépendent de la question de savoir si un actif est considéré ou non comme générateur de trésorerie.

Les actifs générateurs de trésorerie sont des actifs détenus dans le but principal de générer un avantage économique. Dans ce cas, la valeur comptable est comparée à la valeur recouvrable (niveau supérieur de la juste valeur, après déduction des coûts de vente et de la valeur utile). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, la différence est passée en compte avec incidences sur le résultat en tant que réévaluation.

Si la valeur comptable d'actifs non générateurs de trésorerie dépasse le niveau supérieur de la valeur du marché, après déduction des coûts de vente ou du potentiel d'utilisation (potentiel de service), une diminution de valeur correspondant à la différence est comptabilisée en tant que charge. Le calcul du potentiel d'utilisation de certains éléments du patrimoine peut s'avérer difficile en raison de l'absence de flux de trésorerie. La valeur actuelle du potentiel d'utilisation résiduel est déterminée à l'aide de l'une des approches suivantes:

- approche du coût de remplacement après déduction de l'amortissement cumulé;
- approche du coût de remise en état.

COMPTABILISATION DES REVENUS

Chaque afflux de fonds enregistré par une unité est examiné pour déterminer s'il s'agit d'une opération avec contrepartie directe (IPSAS 9) ou d'une opération sans contrepartie directe (IPSAS 23). Les opérations sans contrepartie directe s'effectuent entre unités et consistent en la réception ou le transfert d'une valeur sans que cette prestation ne soit directement indemnisée par une autre prestation de même valeur.

Dans le cas d'une opération avec contrepartie directe, les revenus sont en principe comptabilisés au moment où l'unité livre le bien ou fournit la prestation. Pour les contrats de projets, les obligations de performance pas encore honorées sont enregistrées sous les capitaux de tiers. Les revenus sont décomptés et présentés en fonction de la progression du projet.

En l'absence de contrepartie directe, il faut distinguer s'il y a obligation de fournir une prestation ou d'effectuer un remboursement. Si une telle obligation existe, le montant correspondant est enregistré sous les capitaux de tiers au moment de la conclusion du contrat et dissout avec incidences sur le résultat en fonction de la progression du projet.

En l'absence de contrepartie directe et d'obligation de fournir une prestation ou d'effectuer un remboursement, comme cela est généralement le cas avec les libéralités, les revenus sont intégralement comptabilisés avec incidences sur le résultat au cours de l'exercice sous revue.

Les revenus sont classés de la manière suivante:

Revenus fiscaux

L'impôt fédéral direct (IFD) est comptabilisé selon le principe de caisse, sur la base des montants bruts d'impôt reçus au cours de l'année comptable. Une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible car, au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une telle comptabilisation ne sont pas disponibles. Les parts revenant aux cantons sont enregistrées séparément en tant que charges. Une créance conditionnelle indique les rentrées qu'il faudrait encore prévoir dans les années suivant une hypothétique suppression de l'IFD.

Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est déterminé sur la base des créances et des engagements provenant des décomptes enregistrés (y c. les décomptes complémentaires, les avis de bonification, etc.) pendant l'exercice comptable. Comme il est peu probable qu'elles donnent lieu à un afflux de fonds, les créances liées à des estimations établies en prévision d'une non-remise de décomptes de la TVA sont comptabilisées en tant que revenus fiscaux avec incidences financières sur la base d'une valeur de référence de 20 %.

Revenus de prestations et de production

Les revenus issus de prestations sont enregistrés au moment de la fourniture des prestations ou de manière linéaire sur la durée du contrat. Les revenus de la vente de produits sont portés au compte de résultats lorsque les risques et les chances liés à la possession du produit sont transférés à l'acheteur.

Revenus des assurances sociales

Les cotisations des assurés et des employeurs (cotisations personnelles et cotisations paritaires) sont déterminées en fonction des taux de cotisation en vigueur. Elles sont comptabilisées selon le principe de l'encaisse.

Autres revenus

Une partie des autres revenus, tels que les revenus des immeubles, sont comptabilisés au prorata du temps. Le reste des autres revenus, tels que le bénéfice distribué par la Banque nationale suisse (BNS), sont comptabilisés au moment de la naissance du droit au paiement.

COMPTABILISATION DES CHARGES

En vertu du principe du fait générateur, les charges doivent être attribuées à la période comptable où elles sont apparues (par ex. les charges de personnel). Dans le domaine des charges de biens et services et des charges d'exploitation, l'élément déterminant pour la comptabilisation est en principe l'acquisition de biens et de services. Les charges de transfert sont comptabilisées sur la base d'une décision ou d'un autre engagement juridiquement contraignant ou encore, dans les cas où aucune prestation directe n'est fournie, au moment où la contribution est due.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan sur la base de leur coût d'acquisition ou de revient, après déduction des amortissements cumulés. Ces derniers sont effectués de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les fourchettes suivantes s'appliquent à celle-ci:

Biens meubles	
Machines, appareils, outils, machines de bureau, etc.	3–15 ans
Voitures de tourisme, voitures de livraison, camions, autobus	3–20 ans
Véhicules ferroviaires, aéronefs, bateaux	10–33 ans
Matériel informatique, systèmes de communication	2–10 ans
Mobilier	3–20 ans
Installations, installations de stockage, installations d'exploitation	3–25 ans
Biens-fonds et bâtiments	
Biens-fonds	Durée illimitée
Bâtiments, constructions	10–75 ans
Constructions hydrauliques	40–80 ans
Biens d'armement	
Systèmes principaux (systèmes A)	10–50 ans
Infrastructures relatives à la communication	
Installations techniques (cables, canaux)	30–40 ans
Installations techniques (installations de transmission et de commutation)	3–15 ans
Autres installations	3–15 ans
Infrastructures relatives aux routes nationales	
Routes, ponts	30 ans
Tunnels	50 ans
Installations électromécaniques	10 ans
Infrastructures ferroviaires	
Installations techniques (cables, canaux), technique ferroviaire, lignes de contact	10–33 ans
Ouvrages d'art (ponts, tunnels), infra- et superstructure	25–50 ans
Excavation de tunnels	80 ans

Le matériel d'armement porté à l'actif comprend les systèmes principaux (systèmes A) visés dans les programmes d'armement. Le matériel d'armement dont les divers éléments ont une durée d'utilisation différente n'est pas comptabilisé et amorti séparément. Le matériel d'armement restant pouvant être inscrit à l'actif n'est pas porté au bilan. Contrairement à la collecte des données relatives aux systèmes principaux, celle qui concerne les données requises pour l'inscription à l'actif des autres biens d'armement nécessite d'importantes charges administratives, c'est pourquoi cette opération n'est pas effectuée. Les charges liées à ces types de matériel d'armement sont donc comptabilisées au moment de leur acquisition, à l'exception des systèmes principaux, et ne sont pas attribuées en fonction de la durée d'utilisation.

Les routes nationales prises en charge par les cantons et terminées pour le 1^{er} janvier 2008 font l'objet d'un délai forfaitaire d'amortissement de 30 ans, étant donné qu'une répartition en différentes catégories n'était pas prévue avant l'introduction de la RPT. Ce délai vaut également pour les bâtiments en rapport avec les routes nationales (centres

d'entretien, etc.). En revanche, les installations terminées après le 1^{er} janvier 2008 peuvent être classées en plusieurs catégories.

Les objets d'art appartenant à la Confédération ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. L'Office fédéral de la culture tient un inventaire de tous les objets d'art dont la Confédération est en possession.

Survaleur	Pas d'amortissements planifiés, test de dépréciation
Logiciels	Selon durée de vie ou d'utilisation
Autres immobilisations incorporelles (licences, brevets, droits, relations avec la clientèle, marques)	Selon durée de vie ou d'utilisation

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET SURVALEUR (GOODWILL)

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient.

PARTICIPATIONS

Une distinction est établie entre les participations dans des sociétés associées et les autres participations:

Dans le cas des participations dans des sociétés associées, la Confédération peut exercer une influence déterminante sur l'activité opérationnelle de cette société, sans pour autant contrôler celle-ci. Une telle influence est considérée généralement comme déterminante lorsque la part des droits de vote détenus oscille entre 20 et 50 %. Dans le cas des sociétés associées, l'évaluation s'effectue en général selon la méthode de la mise en équivalence. Si la part détenue dans le capital propre est inférieure à 50 millions, l'évaluation peut, au choix, s'effectuer sur la base de la valeur d'acquisition.

Sont considérées comme autres participations les participations dans des entreprises et organisations que la Confédération ne contrôle pas en raison de sa position et sur lesquelles elle n'exerce pas d'influence déterminante. Les autres participations ne sont présentées dans le présent poste de bilan que si elles servent à l'exécution des tâches. Elles sont alors évaluées sur la base de la valeur d'acquisition, car elles n'ont généralement pas de valeur de marché. Les participations à des fins de placement sont portées au bilan dans les Immobilisations financières et, pour la plupart, évaluées au prix du marché.

Évaluation à la valeur de mise en équivalence (part dans le capital propre)

L'évaluation à la valeur de mise en équivalence (at equity) se fonde sur des résultats de clôture auxquels ont été appliqués les principes de présentation du CCC.

Elle a pour base le dernier résultat de clôture disponible de la société. Si ces résultats ne correspondent pas au jour de clôture du CCC, il convient soit de demander les résultats au jour de clôture du CCC, soit de se fonder sur les derniers résultats de clôture disponibles de l'entreprise concernée en les adaptant compte tenu des principales transactions survenues entre les deux jours de clôture.

Évaluation à la valeur d'acquisition (at cost)

Les coûts d'acquisition réels sont déterminants pour l'évaluation initiale à la valeur d'acquisition. En général, la valeur d'acquisition correspond au capital libéré.

L'évaluation postérieure se fonde elle aussi, en principe, sur les coûts d'acquisition, étant donné qu'aucun prix du marché ne peut être déterminé. Les coûts d'acquisition libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours du jour de référence de la clôture.

Si la société restreint considérablement son activité commerciale ou administrative ou si des éléments indiquent que de futurs flux financiers (par ex. possibilité de conversion en liquidités, versements d'intérêts, versements de dividendes) pourraient subir une influence négative, la nécessité de réduire la valeur de la participation sera examinée.

PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les charges de prévoyance en faveur du personnel comprennent les engagements liés aux plans de prévoyance de la Confédération et de ses entreprises, qui prévoient le versement de prestations en cas de retraite, de décès et d'invalidité.

En vertu de la norme IPSAS 39, ces plans de prévoyance sont qualifiés de plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations. À la différence de la théorie statique du bilan utilisée dans le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique fondée sur la norme IPSAS 39 consiste à calculer les droits à des prestations de prévoyance acquis, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes. Les engagements de prévoyance en faveur du personnel inscrits au bilan correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance fondés sur la primauté des prestations, après déduction des avoirs de prévoyance à la valeur de marché.

Les coûts des services rendus au cours de la période et les engagements liés aux plans de prévoyance sont déterminés au moyen de la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées (projected unit credit method). Le calcul se fonde sur les données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.), compte tenu de paramètres démographiques (âge de la retraite, taux de fluctuation, taux d'invalidité, mortalité) et financiers (évolution des salaires et des rentes, taux d'intérêt). Les valeurs calculées sont actualisées à la date d'évaluation sur la base d'un taux d'escompte.

Dans le compte de résultats, les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts administratifs et les intérêts des engagements nets de prévoyance sont comptabilisés avec les charges de personnel. Les bénéfices et pertes résultant de modifications de plans sont comptabilisés avec incidences sur le résultat, à condition que les paramètres du partage des risques ne soient pas pris en considération dans l'évaluation de l'engagement. Si l'évaluation se fonde sur le principe du partage des risques, les effets de la modification du plan de prévoyance sont enregistrés dans le capital propre sans incidences sur le résultat.

Les gains et pertes actuariels ainsi que les gains et pertes liés aux placements ou aux plans de prévoyance sont saisis directement dans le capital propre pour la période à laquelle ils sont survenus. Les gains et pertes actuariels découlent de modifications des paramètres utilisés et d'ajustements liés à l'expérience acquise.

Les hypothèses utilisées par les unités consolidées sont reprises telles quelles dans le calcul des engagements de prévoyance. Il en va de même pour les hypothèses établies en rapport avec le partage des risques. En vertu de la norme IPSAS 39, le CCC prévoit l'inscription au passif de l'ensemble des prestations liées à la prévoyance pour la vieillesse. Ceci n'est pas le cas des comptes présentés par les CFF, RUAG et Skyguide, qui appliquent les principes des SWISS GAAP RPC et n'inscrivent donc au passif que le montant qui correspond aux promesses d'assainissement confirmées.

Les autres prestations (primes de fidélité, vacances et heures supplémentaires, etc.) sont provisionnées (prestations en faveur de l'employé).

PROVISIONS

Des provisions sont constituées pour des engagements actuels résultant d'un événement passé, si des sorties de fonds afférentes à ces engagements sont probables et s'il est possible d'en évaluer le montant de manière fiable. Si une sortie de fonds n'est pas probable (< 50 %) ou ne peut être évaluée de manière fiable, l'opération concernée est comptabilisée avec les engagements conditionnels. Des provisions pour restructuration ne peuvent être constituées que si un plan de restructuration détaillé a d'ores et déjà été annoncé et publié et si leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

23 EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE ANNUEL

1 REVENUS FISCAUX

mio CHF	2018	2019
Revenus fiscaux	68 598	69 892
Impôt fédéral direct	22 446	23 268
Personnes physiques	11 157	11 455
Personnes morales	11 289	11 813
Taxe sur la valeur ajoutée	22 650	22 497
Ressources générales de la Confédération	17 969	17 983
Fonds affectés	4 681	4 513
Impôt anticipé	7 947	8 342
Entrées, impôt anticipé	32 610	38 701
Remboursements, impôt anticipé	-24 296	-28 901
Variation de la provision	-400	-1 500
Retenue d'impôt, États-Unis	34	42
Droits de timbre	2 117	2 152
Droit de timbre d'émission	248	173
Droit de timbre de négociation	1 166	1 262
Droit sur les quittances de primes et autres	703	717
Autres impôts à la consommation	8 310	8 279
Impôts sur les huiles minérales	4 578	4 586
Impôt sur le tabac	2 081	2 042
Supplément perçu sur le réseau	1 288	1 281
Impôt sur les boissons spiritueuses	247	254
Impôt sur la bière	115	117
Revenus fiscaux divers	5 129	5 355
Redevances sur la circulation	2 390	2 393
Droits de douane	1 103	1 143
Impôt sur les maisons de jeu	281	311
Produit des taxes d'incitation et autres revenus fiscaux	1 355	1 508

2 REVENUS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE PRODUCTION

mio CHF	2018	2019
Revenus de prestations de service et de production	27 504	26 960
Revenus des prestations de service postales	4 513	4 466
Revenus des prestations de service postales	4 513	4 466
Résultat des services financiers	1 438	1 403
Revenus des services financiers	1 611	1 561
Charges des services financiers	-173	-158
Revenus des services de télécommunication	11 714	11 453
Services suisses de télécommunication	9 274	8 969
Services étrangers de télécommunication	2 440	2 484
Revenus du domaine de l'armement	1 388	1 362
Technique militaire	265	240
Domaine civil	1 122	1 122
Revenus des transports	5 534	5 504
Transport des voyageurs, rail	3 393	3 468
Transport des voyageurs, route	511	401
Transport de marchandises, rail	868	835
Revenus accessoires opérationnels, rail	213	227
Contributions / indemnités des cantons	549	573
Autres revenus de prestations de service	2 917	2 773
Navigation aérienne	347	336
Résultat des services d'assurance	16	71
Poste, marchandises commerciales	422	108
Prestations de service, recherche / sciences, EPF	618	634
Autres prestations de service, entreprises de la Confédération	1 513	1 623

3 RÉSULTAT NET DES ASSURANCES SOCIALES

mio CHF	2018	2019
Résultat net des assurances sociales	-15 351	-15 388
Revenus des assurances sociales	44 701	45 862
Cotisations de l'assuré et de l'employeur	45 946	47 087
Contributions des cantons / autres revenus	245	244
./. Revenus des assurances sociales du périmètre de consolidation	-1 490	-1 469
Charges des assurances sociales	-60 052	-61 250
Prestations directes de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)	-43 854	-45 047
Prestations directes de l'assurance-invalidité (AI)	-8 702	-8 884
Prestations directes des allocations pour perte de gain (APG)	-1 678	-1 692
Prestations directes des allocations familiales dans l'agriculture	-99	-96
Prestations directes de l'assurance-chômage (AC) (contributions nettes AVS)	-5 719	-5 530

Les assurances sociales de la Confédération sont financées, en premier lieu, par le biais des cotisations de l'employeur et des employés. À ces cotisations s'ajoutent, dans une mesure déterminante, les contributions issues du budget ordinaire de la Confédération et les parts d'impôts affectées. L'aperçu ci-dessus donne une appréciation en termes nets du résultat des assurances sociales au sens strict (revenus et charges des assurances sociales). Il fait abstraction des montants que la Confédération verse à ses propres assurances sociales sous la forme de contributions, de parts d'impôts et de cotisations de l'employeur.

4 AUTRES REVENUS

mio CHF	2018	2019
Autres revenus	5 883	6 106
Prestations propres portées à l'actif	1 631	1 779
Chemins de fer	1 235	1 358
Autres	397	421
Revenus provenant d'immeubles	720	787
Revenus provenant d'immeubles, entreprises ferroviaires	519	570
Immeubles de la Confédération	79	77
Autres	122	139
Autres revenus relevant de la puissance publique	1 258	1 368
Compensations, amendes	-	139
Distribution du bénéfice de la BNS	667	667
Revenus de concessions et de vente aux enchères de contingents	285	309
Dons, legs aux EPF	155	92
Autres revenus provenant de libéralités, patentes	152	161
Autres revenus	2 274	2 173
Contributions des cantons aux entreprises ferroviaires	500	533
Prélèvement sur les financements spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers	168	77
Autres revenus divers	1 605	1 563

5 CHARGES DE PERSONNEL

mio CHF	2018	2019
Charges de personnel	-19 445	-19 598
Salaires et traitements	-15 714	-15 803
Charges de prévoyance	-1 954	-1 924
Autres charges de personnel	-1 776	-1 870

6 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET CHARGES D'EXPLOITATION

mio CHF	2018	2019
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-17 923	-18 064
Charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de service	-6 138	-5 854
Charges liées aux immeubles et loyers	-1 719	-2 028
Charges informatiques	-1 259	-1 414
Charges en matière d'exploitation et d'armement, armée	-1 153	-1 060
Autres charges de biens et services	-570	-427
Autres charges d'exploitation	-7 084	-7 281

7 CHARGES DE TRANSFERT

mio CHF	2018	2019
Charges de transfert	-31 839	-32 424
Parts des cantons aux revenus de la Confédération	-5 570	-5 763
Péréquation des finances, cantons	-3 339	-3 415
Réduction individuelle de primes (RIP), cantons	-2 746	-2 828
Palements directs versés dans l'agriculture	-2 805	-2 815
Contributions à des organisations internationales	-2 243	-2 254
Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	-1 538	-1 599
Indemnités à des collectivités publiques	-1 625	-1 534
Encouragement des énergies renouvelables	-1 288	-1 281
Institutions chargées d'encourager la recherche	-1 006	-1 104
Redistribution des taxes d'incitation	-1 249	-1 095
Contributions au trafic ferroviaire régional	-671	-642
Apport aux financements spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers	-61	-128
Autres contributions à des tiers	-7 698	-7 968

8 RÉSULTAT FINANCIER

mio CHF	2018	2019
Résultat financier	-2 662	2 248
Revenus financiers	1 065	3 785
Revenus des intérêts	577	608
Revenus de participations financières	298	323
Ajustements de la valeur vénale	3	2 664
Autres revenus financiers	187	191
Charges financières	-3 727	-1 537
Charges d'intérêts	-1 435	-1 194
Charges de financement	-49	-45
Dépréciations de placements financiers	-21	-50
Ajustements de la valeur vénale	-2 080	-56
Autres charges financières	-142	-192

9 IMPÔTS SUR LES REVENUS DES ENTREPRISES DE LA CONFÉDÉRATION

mio CHF	2018	2019
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-544	-218
Charges / revenus liés aux impôts courants sur le revenu	-424	-379
Charges / revenus liés aux impôts différés sur le revenu	-120	161

10 RÉPARTITION PAR SECTEUR

mio CHF	Adminis- tration fédérale	Entre- prises	Assu- rances sociales	Con- sol- dation	2019
Compte de résultats					
Revenus opérationnels	74 364	32 498	62 850	-20 892	148 820
Charges opérationnelles	-68 480	-29 579	-62 765	20 892	-139 931
Résultat opérationnel	5 884	2 919	85	-	8 888
Résultat financier	-831	-226	3 305	-	2 248
Part dans le résultat des sociétés associées	305	-19	-	-	285
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-0	-218	-	-	- 218
Résultat de l'exercice	5 358	2 456	3 390	-	11 204
Personnel					
Effectifs en équivalents plein temps	56 646	103 417	-	-	160 063

11 LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME

mio CHF	2018	2019
Liquidités et placements à court terme	57 293	74 841
Caisse	2 179	2 018
Avoirs à vue détenus auprès d'établissements financiers	55 040	72 759
Placements	73	64

12 CRÉANCES

mio CHF	2018	2019
Créances	17 896	16 965
Créances résultant de livraisons et de prestations	4 698	4 644
Créances fiscales et douanières	5 921	5 431
Créances en compte courant vis-à-vis des caisses de compensation	3 979	3 892
Autres créances en compte courant	753	580
Autres créances	3 266	3 237
Réévaluations de créances	-722	-819

13 PLACEMENTS FINANCIERS

mio CHF	2018	2019
Placements financiers	115 882	116 423
Placements financiers à court terme	22 760	21 956
Obligations	17 234	17 175
Autres titres	1 012	1 022
Actions	156	241
Placements de fonds	1 372	389
Prêts	2 205	2 363
Instruments financiers dérivés	476	456
Autres placements financiers	305	311
Placements financiers à long terme	93 123	94 467
Obligations	56 562	56 547
Autres titres	223	296
Actions	6 101	7 346
Placements de fonds	8 594	9 354
Prêts	20 530	19 810
Autres placements financiers	1 113	1 113

14 STOCKS

mio CHF	2018	2019
Stocks	4 926	4 921
Stocks civils et travaux en cours	1 810	1 773
Stocks militaires	3 492	3 557
Réévaluations de stocks	-376	-410

15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2019 mio CHF	Acomptes et immobilisa- tions en cours	Biens meubles / autres immob. corporelles	Biens-fonds et bâtiments	Biens d'armement	Infrastructures, communication	Infrastructures, routes nationales	Infrastructures, chemins de fer	Total
Coûts d'acquisition								
État au 01.01.2019	24 636	38 757	55 308	17 211	27 878	49 221	43 233	256 244
Entrées	7 501	631	37	401	1 150	0	37	9 757
Sorties	-16	-922	-1 771	-31	-1 082	-910	-231	-4 963
Variation du périmètre de consolidation	-0	-85	-7	-	-9	-	-	-101
Transferts	-6 726	1 697	2 014	10	205	1 174	1 724	98
Écarts de conversion	-2	-20	-6	-	-187	-	-	-213
État au 31.12.2019	25 394	40 059	55 576	17 590	27 955	49 485	44 763	260 822
Amortissements cumulés								
État au 01.01.2019	-5	-24 093	-29 499	-12 852	-19 297	-22 792	-14 258	-122 795
Amortissements	-	-1 872	-986	-681	-1 195	-1 618	-1 209	-7 560
Dépréciations	-4	-29	-1	-	-1	-0	-	-35
Dissolution de dépréciations	-	0	1	-	-	-	-	1
Sorties	1	741	1 338	31	871	910	183	4 074
Variation du périmètre de consolidation	0	57	3	-	4	-	-	64
Transferts	-	46	-50	-	-35	-0	-9	-49
Écarts de conversion	-	11	2	-	106	-	-	119
État au 31.12.2019	-8	-25 138	-29 194	-13 501	-19 548	-23 500	-15 294	-126 182
Valeur figurant au bilan au 31.12.2019	25 387	14 921	26 382	4 089	8 407	25 986	29 469	134 640

2018 mio CHF	Acomptes et immobilisa- tions en cours	Biens meubles / autres immob. corporelles	Biens-fonds et bâtiments	Biens d'armement	Infrastructures, communication	Infrastructures, routes nationales	Infrastructures, chemins de fer	Total
Coûts d'acquisition								
État au 01.01.2018	23 414	37 447	55 076	16 932	28 174	48 524	42 244	251 810
Entrées	6 789	906	53	276	1 366	-	38	9 427
Sorties	-25	-894	-827	-	-1 586	-1 073	-367	-4 773
Variation du périmètre de consolidation	-	-6	-27	-	17	-	-	-16
Transferts	-5 539	1 327	1 040	3	99	1 771	1 318	19
Écarts de conversion	-2	-23	-6	-	-192	-	-	-223
État au 31.12.2018	24 636	38 757	55 308	17 211	27 878	49 221	43 233	256 244
Amortissements cumulés								
État au 01.01.2018	-3	-23 027	-29 242	-12 183	-19 880	-22 170	-13 402	-119 906
Amortissements	-	-1 868	-990	-669	-1 165	-1 695	-1 173	-7 560
Dépréciations	-20	-3	-0	-	-	-	-	-22
Dissolution de dépréciations	-	0	-	-	-	-	-	0
Sorties	15	839	696	-	1 584	1 073	325	4 532
Variation du périmètre de consolidation	-	11	25	-	-	-	-	36
Transferts	2	-58	10	-	56	-	-9	2
Écarts de conversion	-	14	3	-	107	-	-	124
État au 31.12.2018	-5	-24 093	-29 499	-12 852	-19 297	-22 792	-14 258	-122 795
Valeur figurant au bilan au 31.12.2018	24 631	14 665	25 809	4 359	8 581	26 430	28 975	133 449

Les acomptes et les immobilisations en cours concernent principalement les routes nationales (7,2 mrd), les projets de construction et les acomptes destinés à l'infrastructure ferroviaire et au matériel roulant (10,1 mrd) ainsi que les ouvrages d'infrastructure du St-Gothard et du Ceneri, pour lesquels aucun décompte n'a encore été établi (4,5 mrd).

Le poste «Biens meubles / autres immobilisations corporelles» comprend le matériel roulant et le parc des véhicules des entreprises de transport ferroviaire (7,4 mrd).

16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2019 mio CHF	Immobilisations en cours	Surveleur	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition					
État au 01.01.2019	531	7 123	6 661	2 098	16 414
Entrées	439	1	353	256	1 048
Sorties	-0	-	-312	-31	-342
Variation du périmètre de consolidation	-1	-66	-3	-49	-119
Transferts	-364	-	389	-122	-97
Écarts de conversion	-0	-77	-68	-24	-169
État au 31.12.2019	606	6 981	7 020	2 129	16 735
Amortissements cumulés					
État au 01.01.2019	-10	-1 539	-4 606	-1 104	-7 259
Amortissements	-	-	-853	-135	-988
Dépréciations	-1	-1	-3	-8	-13
Sorties	-	0	308	31	339
Variation du périmètre de consolidation	-	2	11	23	37
Transferts	9	-	-10	49	48
Écarts de conversion	-	50	57	13	120
État au 31.12.2019	-2	-1 488	-5 095	-1 130	-7 715
Valeur figurant au bilan au 31.12.2019	604	5 493	1 925	998	9 020

2018 Mio. CHF	Immobilisations en cours	Surveleur	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition					
État au 01.01.2018	757	7 204	6 313	2 414	16 687
Entrées	350	-	463	113	926
Sorties	-8	-	-973	-222	-1 203
Variation du périmètre de consolidation	-	5	-7	209	207
Transferts	-567	-0	925	-388	-30
Écarts de conversion	-0	-85	-59	-28	-172
État au 31.12.2018	531	7 123	6 661	2 098	16 414
Amortissements cumulés					
État au 01.01.2018	-42	-1 615	-4 501	-1 464	-7 621
Amortissements	-7	-	-851	-107	-965
Dépréciations	-	-2	-23	-0	-26
Sorties	7	-	968	205	1 181
Variation du périmètre de consolidation	-	22	18	0	40
Transferts	31	-	-270	248	9
Écarts de conversion	-	55	53	15	124
État au 31.12.2018	-10	-1 539	-4 606	-1 104	-7 259
Valeur figurant au bilan au 31.12.2018	521	5 584	2 055	995	9 154

17 PARTICIPATIONS

2019 mio CHF	BLS SA	Chemin de fer rhétique (RhB)	Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	Autres entrepri- ses de transport concessionnaires	Banques de développement	Pays en développement ou en transition	Autres	Total
Participations								
État au 01.01.2018	565	1 096	457	959	739	289	801	4 906
Entrées	-	-	-	-	40	47	69	156
Sorties	-	-	-	-	-	-28	-10	-38
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-26	-26
Part du résultat net figurant au compte de résultats	3	48	29	178	-	-	35	293
Part du résultat net figurant au capital propre	-	-	-	-	-	-	3	3
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-24	-53	-77
Écarts de conversion	-	-	-	-	-1	3	-7	-5
État au 31.12.2018	568	1 144	486	1 137	778	287	813	5 213
Entrées	-	-	-	-	68	53	39	160
Sorties	-	-	-	-	-	-29	-11	-40
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-29	-29
Part du résultat net figurant au compte de résultats	-3	59	30	145	-	-	54	285
Part du résultat net figurant au capital propre	-	-	-	-	-	-	-4	-4
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-23	-27	-50
Écarts de conversion	-	-	-	-	-16	7	8	-1
État au 31.12.2019	565	1 203	516	1 282	830	295	843	5 534

PARTICIPATIONS DANS LES ETC

Les participations importantes dans les entreprises de transport concessionnaires (ETC) sont évaluées en fonction de la part détenue dans le capital propre de ces entreprises. Pour cela, le capital propre des ETC est évalué conformément aux normes IPSAS. Ces dernières traitent les éléments suivants différemment des prescriptions comptables des ETC:

- Les ETC reçoivent, de la part des pouvoirs publics, des prêts remboursables conditionnellement pour le financement de leur infrastructure ferroviaire. Le remboursement des prêts est soumis à des conditions qui ne peuvent généralement pas être réunies. Dans les comptes des ETC, les prêts conditionnellement remboursables figurent dans les capitaux de tiers en tant qu'engagements. Quelle que soit leur forme juridique, les prêts reçus doivent, selon l'optique économique, être considérés comme faisant partie du capital propre des ETC.
- La Confédération accorde à fonds perdu des contributions aux investissements des ETC dans les travaux de percement de tunnels. En vertu de l'ordonnance du DETEC concernant la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), les investissements ainsi effectués sont saisis dans les comptes des ETC avec incidences sur les résultats et ne sont donc pas inscrits au bilan. Dans le compte consolidé, ces travaux sont inscrits au bilan en fonction de leur potentiel d'utilisation ou potentiel de service, puis amortis.

PARTICIPATIONS DANS LES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les participations détenues à des fins d'exécution de tâches sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Les participations détenues en devises étrangères sont évaluées chaque année au cours du jour de référence de la clôture.

18 ENGAGEMENTS COURANTS

mio CHF	2018	2019
Engagements courants	17 518	17 940
Engagements résultant de livraisons et de prestations	4 623	4 574
Engagements fiscaux et douaniers	7 423	7 758
Comptes courants	4 556	4 516
Autres engagements	917	1 092

19 ENGAGEMENTS FINANCIERS

mio CHF	2018	2019
Engagements financiers	204 749	208 146
Engagements financiers à court terme	128 950	136 456
Avoirs de clients	112 084	108 197
Emprunts	6 278	5 177
Engagements résultant de papiers monétaires	5 982	8 507
Engagements issus d'opérations de mise en pension	-	9 125
Prêts bancaires	1 313	1 615
Engagements résultant d'un leasing financier	40	109
Valeurs de remplacement négatives	612	486
Autres engagements financiers	2 640	3 240
Engagements financiers à long terme	75 799	71 689
Emprunts	68 685	65 944
Prêts bancaires	2 907	2 235
Avoirs de clients	72	12
Engagements résultant d'un leasing financier	1 165	668
Autres engagements financiers	2 971	2 829

20 PROVISIONS

mio CHF	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Démolition, remise en état, élimination	Prestations en faveur de l'employé	Autres	Total
État au 01.01.2018 avant retraitement	10 900	2 104	2 271	1 771	1 487	3 073	21 605
Modification de la présentation des comptes	8 000	-	-	-	-	-	8 000
État au 01.01.2018 après retraitement	18 900	2 104	2 271	1 771	1 487	3 073	29 605
Constitution	400	125	27	309	80	946	1 887
Dissolution	-	-10	-	-44	-28	-561	-643
Utilisation	-	-165	-13	-15	-82	-135	-409
Ajustements de la valeur actuelle	-	-	-	10	1	0	12
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-0	1	0
Écarts de conversion	-	-	-	-	-1	-2	-4
État au 31.12.2018 avant retraitement	19 300	2 054	2 285	2 032	1 456	3 321	30 447
Modification de la présentation des comptes	-	-	-	-	-33	-	-33
État au 31.12.2018 après retraitement	19 300	2 054	2 285	2 032	1 423	3 321	30 414
Constitution	1 500	93	34	68	146	877	2 718
Dissolution	-	-5	-	-46	-20	-558	-629
Utilisation	-	-178	-14	-17	-64	-280	-552
Ajustements de la valeur actuelle	-	-	-	7	1	1	9
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-0	-1	-2
Écarts de conversion	-	-	-	-	-1	-2	-3
Transferts	-	-	-	29	-	-29	-
État au 31.12.2019	20 800	1 964	2 305	2 073	1 484	3 328	31 954
dont à court terme	-	182	-	163	592	505	1 442
dont à long terme	20 800	1 782	2 305	1 910	892	2 823	30 512

IMPÔT ANTICIPÉ

La provision couvre les demandes de remboursement attendues ultérieurement au titre de l'impôt anticipé, pour lesquelles un revenu a déjà été comptabilisé sur la base d'une déclaration de perception. En application du modèle de calcul, est déduite des rentrées comptabilisées la part qui a déjà été remboursée ou qui a été enregistrée transitoirement. Est également déduit des recettes brutes saisies un montant fondé sur une valeur empirique et correspondant à la part revenant à la Confédération en tant que revenu net. Le solde correspond au montant de la provision à constituer et reflète les remboursements qui seront probablement demandés au cours des années suivantes. Comme le remboursement de l'impôt anticipé déclaré peut généralement être demandé dans les trois ans, la provision comprend les arriérés probables des trois dernières années fiscales écoulées. La provision a fait l'objet d'une réévaluation au 1^{er} janvier 2018.

ASSURANCE MILITAIRE

La CNA gère l'assurance militaire comme une assurance sociale à part entière, sur mandat de la Confédération. En cas de survenance d'un sinistre légitimant le preneur d'assurance à toucher une rente de l'assurance militaire, des réserves doivent être constituées en vue d'honorer les engagements attendus. Le calcul de la provision adéquate se fonde sur des modèles actuariels. Chaque rente y est capitalisée, compte tenu des paramètres correspondants (par ex. mortalité, montant de la rente, renchérissement, etc.). Les frais de traitement, les indemnités journalières et les autres prestations en espèces qui découleront de la survenance d'un sinistre sont également calculés d'après des modèles actuariels.

CIRCULATION MONÉTAIRE

Une provision est constituée pour les pièces de monnaie en circulation. Sur la base de valeurs empiriques provenant de la zone euro, une perte de 35 % est attendue, toutes les pièces n'étant pas livrées à la Banque nationale suisse (BNS), même après des années. Le montant de la provision correspond à 65 % de la valeur nominale des pièces frappées et livrées à la BNS, corrigée sur la base de la modification des stocks de la BNS.

FRAIS DE DÉMANTÈLEMENT, DE REMISE EN ÉTAT ET DE GESTION DES DÉCHETS

Les provisions sont principalement constituées en vue de couvrir les futurs frais de démantèlement et la désaffectation de centrales nucléaires appartenant à la Confédération ainsi que pour la gestion des déchets radioactifs provenant de ces centrales. S'appuyant sur une estimation établie par swissnuclear, le calcul des provisions reste imprécis, faute de valeurs empiriques exhaustives concernant le démantèlement de centrales nucléaires et en raison de l'horizon temporel étendu à prévoir pour la gestion des déchets nucléaires. En outre, les provisions couvrent également les coûts requis par le démantèlement d'installations de télécommunication et le rétablissement de l'état initial des propriétés détenues par des tiers.

PRESTATIONS EN FAVEUR DES EMPLOYÉS

Les avoirs des collaborateurs liés aux soldes de vacances et d'heures supplémentaires ainsi que leurs prétentions en matière de primes de fidélité sont inscrits au bilan avec les provisions constituées en vue d'honorer les prestations en faveur des employés.

21 ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

En vertu de la législation suisse, les unités d'un groupe se dotent d'une fondation de prévoyance juridiquement autonome à laquelle elles confient la gestion des engagements de prévoyance. Selon la norme IPSAS 39, les institutions de prévoyance suisses sont considérées comme des institutions orientées vers les prestations, c'est pourquoi leurs défauts ou excédents de couverture, calculés sur la base de principes actuariels, doivent être portés au bilan du groupe. Chaque caisse de prévoyance dispose de son propre organe paritaire composé d'un nombre égal d'employés et de représentants de l'employeur. Les institutions de prévoyance supportent elles-mêmes les risques liés aux questions actuarielles et aux placements. La stratégie de placement est définie de telle manière que les prestations réglementaires puissent être fournies dès qu'elles sont exigibles.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE FIGURANT AU BILAN

mio CHF	2018	2019
Engagement de prévoyance	18 943	16 443
Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance	99 444	103 728
Juste valeur de la fortune de prévoyance	-80 501	-87 285

L'engagement net de prévoyance figurant au bilan a diminué de 2,5 milliards en 2019. Cette évolution est essentiellement imputable aux variations de l'évaluation de l'engagement de prévoyance (- 4,7 mrd) et à la performance positive réalisée par la fortune de prévoyance (+ 7,2 mrd). Ces évolutions ont été saisies directement dans le capital propre.

CHARGES DE PRÉVOYANCE SELON IPSAS 39

mio CHF	2018	2019
Charges de prévoyance	-1 954	-1 924
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	-2 371	-2 237
Modifications du plan de prévoyance	522	436
Coûts administratifs	-39	-38
Charges d'intérêts de l'engagement de prévoyance	-470	-569
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	404	485

RÉÉVALUATION DES ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ET DE LA FORTUNE DE PRÉVOYANCE

mio CHF	2018	2019
Réévaluation comptabilisée dans le capital propre	-1 090	2 433
Gains (+) / pertes (-) actuariels	1 218	-4 777
Modification des hypothèses financières	1 508	-4 627
Modification des hypothèses démographiques	330	471
Ajustements fondés sur l'expérience	-619	-621
Revenus de la fortune de prévoyance (sans les intérêts fondés sur le taux d'actualisation)	-2 309	7 210

DÉTAILS CONCERNANT LES PLANS DE PRÉVOYANCE

Les principaux plans de prévoyance sont ceux de la Confédération, du domaine des EPF, de la Poste, des CFF et de Swisscom. Leurs indicateurs sont présentés ci-après:

RÉPARTITION PAR SECTEUR

	Adminis- tration générale de la Con- fédération	Domaine des EPF	Poste	CFF	Swisscom
Effectif des assurés actifs	40 133	19 996	40 058	30 634	17 878
Effectif des bénéficiaires de rentes	27 481	5 877	37 249	26 600	8 741
Taux d'actualisation	-0,20%	-0,20%	0,25%	0,25%	0,22%
Application du partage des risques	oui	non	oui	non	oui

TAUX D'ACTUALISATION

Fixé individuellement par les unités du groupe, le taux appliqué à l'actualisation des engagements de prévoyance est utilisé tel quel dans le compte consolidé. Les taux d'actualisation se fondent, en principe, sur les emprunts d'entreprises de première catégorie pour les entreprises de la Confédération et sur les emprunts fédéraux pour les établissements publics.

PARTAGE DES RISQUES (RISK SHARING)

Les modalités traditionnelles d'évaluation des engagements de prévoyance selon IPSAS 39 partent du principe que les coûts de financement des promesses actuelles en matière de prévoyance (liés notamment aux mesures d'assainissement) sont assumés uniquement par l'employeur. Toutefois, en cas d'assainissement, l'employeur comme l'employé fournissent chacun une contribution. Cet état de fait n'est pas pris en considération si l'évaluation des engagements de prévoyance ne tient pas compte du principe du partage des risques (risk sharing).

Avec la prise en considération du partage des risques, seule la part de l'engagement de prévoyance qui incombera vraisemblablement à l'employeur est reportée au bilan de l'employeur. Par conséquent, le montant de l'engagement inscrit au bilan correspond davantage à la réalité. En outre, les effets des modifications de plans sont saisis non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre en tant que réévaluations de l'engagement.

Les grands plans de prévoyance tels que ceux de la Confédération, de la Poste et de Swisscom sont évalués compte tenu du principe du partage des risques. Ce principe n'est pas encore pris en compte dans les plans de prévoyance du domaine des EPF et des CFF. La prise en considération, pour la première fois en 2019, du principe du partage des risques a permis de réduire l'engagement de prévoyance de 2,3 milliards au compte général de la Confédération.

22 AUTRES ENGAGEMENTS À LONG TERME

mio CHF	2018	2019
Autres engagements à long terme	4 177	4 652
Fonds spéciaux	1 662	1 906
Fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau	999	1 220
Fonds pour dommages d'origine nucléaire	507	514
Caisse de compensation pour allocations familiales	71	90
Autres fonds spéciaux	85	82
Fonds affectés	2 217	2 504
Contributions à la recherche affectées	1 510	1 555
Financements spéciaux	660	677
Autres fonds affectés	47	272
Engagements à long terme distincts	297	241

23 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

mio CHF	2018	2019
Engagements conditionnels	27 775	27 400
Cautions et garanties	17 138	17 033
Construction de logements à caractère social	3 400	3 517
Entreprises de transport concessionnaires	2 529	2 476
FMI, arrêté sur l'aide monétaire	8 697	8 597
FMI, FFRPC	1 384	1 347
Navigation en haute mer	393	335
Autres cautions et garanties	735	761
Engagements de capital en faveur des banques de développement	8 140	7 986
Cas juridiques	1 040	768
Autres engagements conditionnels	1 458	1 613
Démantèlement et élimination	381	382
Divers autres engagements conditionnels	1 077	1 231

CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération octroie des garanties et des cautionnements. Elle s'engage ainsi à procéder à certains paiements en faveur du titulaire de la garantie si un preneur de crédit ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement. La Confédération fournit ces garanties à titre gratuit.

La construction de logements à caractère social est subventionnée indirectement par l'octroi de cautionnements. Pour encourager la construction de logements, la Confédération cautionne les hypothèques de rang inférieur des personnes physiques. En outre, elle peut accorder des cautionnements aux organismes actifs dans la construction de logements d'utilité publique et se porter garante des emprunts émis par des centrales d'émission d'utilité publique.

La Confédération se porte garante, pour le compte des entreprises de transport concessionnaires (ETC), des crédits contractés pour assurer l'acquisition de moyens d'exploitation à des conditions avantageuses. Le crédit-cadre approuvé à cet effet par les Chambres fédérales s'élève à 11 milliards. Il est versé par tranches sous la forme de déclarations de garantie en faveur des ETC.

La Confédération garantit à la Banque nationale suisse (BNS) le remboursement des crédits que celle-ci octroie au Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la loi sur l'aide monétaire (LAMO) et au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) du FMI. L'arrêté sur l'aide monétaire du FMI vise à prévenir ou corriger des perturbations graves du système monétaire international. Financé par des contributions bilatérales et des ressources propres au FMI, le FFRPC permet d'accorder des crédits aux pays membres à faibles revenus à des conditions préférentielles.

ENGAGEMENTS DE CAPITAL EN FAVEUR DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Capitaux de garantie non encore versés, les engagements de capital peuvent être sollicités au besoin par les banques de développement. Les participations détenues dans des banques de développement s'inscrivent dans les mesures d'aide publique au développement de la Suisse, car ces banques favorisent un développement économique et social durable dans les pays destinataires. Les capitaux de garantie contribuent à la couverture des emprunts contractés par ces banques sur les marchés internationaux des capitaux.

AUTRES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS.

À l'ancien dépôt de munitions de Mitholz, le risque lié à une explosion de résidus de munitions est plus élevé que prévu jusqu'ici. Afin de réduire ce risque à un niveau acceptable, plusieurs solutions envisageables ont été élaborées l'an dernier. Ces solutions possibles s'inscrivent dans un plan général d'élimination des résidus de munitions. À l'heure actuelle, une estimation fiable des coûts qui résulteront des travaux d'élimination ne peut pas encore être établie. La probabilité que les mesures prises pour réduire le risque engendrent une sortie de fonds est jugée très élevée.

24 CRÉANCES CONDITIONNELLES

mio CHF	2018	2019
Créances conditionnelles	21 924	21 020
Créances en matière d'impôt fédéral direct non portées au bilan	21 100	20 000
Autres créances conditionnelles	824	1 020

Créances provenant de l'impôt fédéral direct (IFD) non portées au bilan (sans la part cantonale de 21,2 % aux rentrées fiscales obtenues depuis le 1^{er} janvier 2020): prélevé ex post, l'impôt fédéral direct n'est dû que dans l'année suivant l'année fiscale. La comptabilisation des recettes par la Confédération se fait au moment du versement, par les cantons, des parts revenant à la Confédération (principe de l'encaissement). Si l'IFD avait été supprimé à fin 2019, des recettes estimées à 20,0 milliards pourraient encore être réalisées à ce titre les années suivantes. Conformément à la loi, ces avoirs sont dus à la Confédération. Il n'est toutefois pas possible de porter au bilan la totalité des créances dues jusqu'à l'année fiscale 2019 comprise car, à la date de clôture, celles-ci ne sont pas encore toutes disponibles. C'est pourquoi les avoirs non encore reçus doivent être comptabilisés en tant que créances conditionnelles.

Les autres *créances conditionnelles* se composent, principalement, de créances contestées en matière d'impôt anticipé et de droits de timbre. Il s'agit de créances contre lesquelles un recours juridique a été déposé et dont l'exigibilité doit encore être déterminée.

25 PLAFOND D'ENGAGEMENT DE L'ASRE

mio CHF	2018	2019
Plafond d'engagement de l'ASRE		
Plafond d'engagement de l'ASRE	16 000	16 000
Montant utilisé	11 360	11 520
Taux d'utilisation en %	71%	72%

Le Conseil fédéral fixe le plafond d'engagement de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE). Ce plafond s'élève actuellement à 16 milliards. Il représente le plafond du total des engagements, c'est-à-dire le volume total des prestations assurées par l'ASRE à l'égard de ses preneurs d'assurance. Il est réexaminé périodiquement et adapté au besoin.

À fin 2019, l'engagement d'assurance se montait à 11,5 milliards, ce qui signifie que le plafond a été sollicité pour une part de 72 %. Les engagements de l'assurance comprennent les sommes des polices d'assurance en cours (7,1 mrd) et les accords de principe (1,7 mrd).

26 ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Le Conseil fédéral a adopté le compte consolidé 2019 le 8 avril 2020. En raison de la pandémie causée, à l'échelle mondiale, par le COVID-19, le Conseil fédéral a déclaré, le 16 mars 2020, que la Suisse se trouvait dans une situation extraordinaire au sens de la loi sur les épidémies. Les mesures prises dans ce contexte, qui visent à empêcher l'extension de la pandémie, ont des conséquences considérables sur l'économie. C'est pourquoi le Conseil fédéral entend fournir un soutien financier aux secteurs affectés. Ce soutien se traduira par une importante sortie de fonds, qu'il n'est pas encore possible de chiffrer actuellement.

24 TABLEAU DES PARTICIPATIONS

UNITÉS CONSOLIDÉES

Participations	Part du capital détenue (en %)	Méthode d'évaluation
Secteur de l'administration fédérale		
Administration générale de la Confédération		
Département des affaires étrangères	100	Intégration globale
Département de l'intérieur	100	Intégration globale
Département de justice et police	100	Intégration globale
Département de la défense, de la protection de la population et des sports	100	Intégration globale
Département des finances	100	Intégration globale
Département de l'économie, de la formation et de la recherche	100	Intégration globale
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	100	Intégration globale
Autorités et tribunaux	100	Intégration globale
Comptes spéciaux		
Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)	100	Intégration globale
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)	100	Intégration globale
Unités administratives décentralisées (financées par l'impôt)		
Domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF)	100	Intégration globale
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)	100	Intégration globale
Institut fédéral de métrologie (METAS)	100	Intégration globale
Innosuisse	100	Intégration globale
Pro Helvetia	100	Intégration globale
Musée national suisse (MNS)	100	Intégration globale
Sociétés associées importantes		
BLS SA	22	Mise en équivalence
Chemin de fer rhétique (RhB)	43	Mise en équivalence
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	77	Mise en équivalence
Secteur des entreprises de la Confédération		
Entreprises de la Confédération		
<i>Société-mère, filiales comprises</i>		
La Poste Suisse SA	100	Intégration globale
Swisscom SA	51	Intégration globale
Skyguide SA	100	Intégration globale
CFF SA	100	Intégration globale
AlpTransit Gotthard SA	100	Intégration globale
BLS Réseau SA	50	Intégration globale
SIFEM SA	100	Intégration globale
RUAG Suisse SA	100	Intégration globale
Unités administratives décentralisées (pas ou peu financées par l'impôt)		
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)	100	Intégration globale
Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)	100	Intégration globale
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)	100	Intégration globale
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)	100	Intégration globale
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	100	Intégration globale
Société suisse de crédit hôtelier (SCH)	21	Intégration globale
Swissmedic	66	Intégration globale
Secteur des assurances sociales de la Confédération		
Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	100	Intégration globale
Assurance-invalidité (AI)	100	Intégration globale
Allocations pour perte de gain (APG)	100	Intégration globale
Allocations familiales dans l'agriculture (AFA)	100	Intégration globale
Assurance-chômage (AC)	100	Intégration globale

